

# POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 254, FÉVRIER 2024

Grève féministe le 8 mars,  
pour les services publics le 19 mars

Réchauffement climatique,  
la fonte des glaciers

Une école bien bâtie



ANS À VOS CÔTÉS

90€  
OFFERTS<sup>(1)</sup>

POUR LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT  
**D'ASSURANCE AUTO**  
DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 29 FÉVRIER 2024.



ASSURÉMENT HUMAIN

(1) 90 € de réduction la 1<sup>ère</sup> année pour toute souscription en tacite reconduction entre le 01/01/2024 et le 29/02/2024 d'un contrat AUTO PASS (hors contribution attentat, fonds de solidarité, frais de mensualisation et droit d'entrée). Offre non cumulable avec toute offre en cours.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr)

**GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.



**17**  
Une école bien bâtie

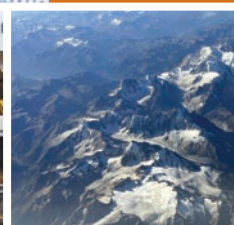
**5**  
Salaires, conditions de travail...  
Après le 1<sup>er</sup> février : poursuivre les mobilisations



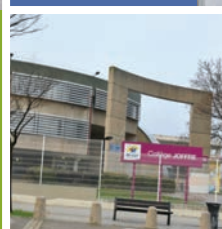
**8**  
Loi immigration  
Toujours indigne même censurée



**11**  
Fonction publique  
La réforme est de retour



**13**  
Nouveau gouvernement  
Un « réarmement » aux antipodes de l'émancipation



**15**  
« Choc des savoirs »  
Collège en état de choc

**24**  
Réchauffement climatique  
La fonte de glaciers



**28**  
Clap pour Séries Mania



**30**  
Rencontre avec Hervé Di Rosa

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire  
22 rue Malmaison,  
93170 Bagnolet  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél : fsu.nationale@fsu.fr pour@fsu.fr  
N° CP : 0725 S 07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication : Benoît Teste  
Rédaction : Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Hervé Moreau, Jacques Mucchielli, Christophe Nouhaud, Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée, Valérie Soumaille  
Conception : NAJA presse

Publicité : Com d'habitude Publicité  
Clotilde Poitevin  
7, rue Emile LACOSTE  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture : Mira/NaJa  
Prix au numéro : 0,70 €  
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse, veuillez communiquer vos nouvelles coordonnées à votre syndicat.



ÉDITO  
**Mérite**

Dans son programme présidentiel, Emmanuel Macron faisait d'une loi Fonction publique « permettant de mieux prendre en compte le mérite dans les rémunérations des agents » une priorité du tout début de son quinquennat. Il n'en fut rien, la forte contestation de la réforme des retraites lui fermant tout espace politique pour ouvrir un nouveau front social. Lors de son discours de politique générale, Gabriel Attal a encore repoussé les délais en annonçant que la discussion parlementaire aurait lieu non pas tout de suite mais au second semestre de 2024. Faut-il se réjouir de ce qui semble être une tergiversation ? Certes non, c'est même sans doute le révélateur que ce projet, comme beaucoup d'autres, a un rôle de communication, et que le gouvernement a bien l'intention de « feuilletonner » un discours sur cette réforme avant même de la mettre en place, de continuer à brandir la notion de mérite pour stigmatiser en creux des agent-es qui ne seraient pas, en raison du statut, incité-es à travailler correctement aujourd'hui. Qui se penche sérieusement sur la question voit vite que toutes les mesures qui sont déjà allées dans le sens du prétendu « mérite » ont plutôt renforcé la concurrence entre collègues et entre services, au détriment de la qualité du service public que ces mesures étaient censées améliorer. Et qu'à l'inverse, le statut n'est pas le problème, il est la solution, garant d'égalité, d'indépendance des fonctionnaires, de qualité et de capacité d'adaptation du service public. L'augmentation des salaires de tous les personnels, l'amélioration des conditions de travail font partie des réponses qui correspondraient aux besoins, or elles ne sont pas à l'ordre du jour, le gouvernement préférant continuer à détourner le regard par opportunisme, par cynisme, par démagogie. La grève du 1<sup>er</sup> février a permis de mettre en avant le profond malaise des professions de l'éducation face à cette absence de reconnaissance et le mépris que lui manifeste le pouvoir, la grève féministe du 8 mars et la journée du 19 mars doivent permettre de monter en puissance pour mobiliser toute la fonction publique et toute la population dans cette perspective.



Benoît Teste

## Allemagne : manifestations monstres contre l'extrême droite

En Allemagne, 1,4 millions de personnes dont 300 000 à Munich ont manifesté depuis le vendredi 19 janvier dans de nombreuses villes du pays contre le parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD). Cette mobilisation d'une rare ampleur, et qui ne cesse de se poursuivre, témoigne du choc provoqué par la révélation d'une réunion d'extrémistes à Potsdam dont l'ordre du jour était le projet d'expulsion massive de personnes étrangères. Deux millions seraient dans le viseur de l'AfD pour un retour en Afrique du Nord. La violence de la révélation a atteint tout le pays jusqu'à la ministre de l'Intérieur qui parle d'un rappel à la conférence de Wannsee où les nazis planifièrent leur objectif ou des entraîneurs de la Bundesliga, le championnat de football qui appellent à se mobiliser contre la formation d'extrême droite qui arrive en tête dans les enquêtes d'opinion dans l'ex RDA. Bien que mobilisé-es les opposant-es à l'AfD peinent à proposer une alternative politique à quelques mois des élections européennes.

## Québec

# Victoire syndicale sur les salaires

**L**a lutte du secteur public au Québec a fini par faire céder le gouvernement, contraint d'accorder une augmentation salariale de plus de 17 % sur cinq ans, dont 6 % rétroactivement pour l'année 2023.

Pour déboucher sur cet accord, soumis actuellement à validation dans les assemblées générales des multiples syndicats concernés, la mobilisation syndicale a été longue pour peser sur la négociation de la convention collective. Dès fin septembre, une manifestation pour les services publics a rassemblé 100 000 personnes à Montréal. Mi-octobre, les syndiqué-es membres du « Front commun », le regroupement des principaux syndicats québécois, avaient adopté un mandat de grève pouvant aller jusqu'à la grève illimitée. Début novembre, une première journée de grève a eu lieu avant la très forte séquence du 21 au 23 novembre, jour où plus de 90 % des salarié-es du secteur public et



En décembre, une manifestation monstre pour les services publics à Montréal.

parapublic se sont mis-es en grève. Mi-décembre, une grève d'une semaine a continué de mettre la pression sur le gouvernement québécois pour améliorer salaires et conditions de travail. Si le gouvernement était resté sourd face à cette profonde mobilisation soutenue très largement par la population, une dernière étape prévoyait le déclenchement d'une grève générale illimitée en janvier. En parallèle, une fédération de syndicats enseignant-avants, elle, déclen-

ché une grève illimitée au lendemain de la journée historique du 23 novembre. Cette très longue grève du secteur public québécois a contraint le gouvernement à revoir ses propositions et doubler au final les augmentations salariales envisagées comme d'imposer la nécessité d'améliorer les conditions de travail. Une lutte bien évidemment pas transposable telle quelle mais qui résonne fortement avec les problématiques des services publics français... 🔥

Arnaud Malaisé

## Grève générale en Argentine

C'EST L'ACTU

*Avec l'élection du président d'extrême droite, Javier Milei, quelles sont vos craintes ?*

Le programme de Milei consiste à réaliser le vieux rêve de l'oligarchie : établir un régime de domination qui assure des profits maximums à une minorité en exploitant sans entraves les efforts de la majorité et en pillant les biens communs du peuple argentin. Son gouvernement a commencé par dévaluer la monnaie, geler les salaires et le budget public, et libérer les prix des services de base, avec l'augmentation rapide des prix des aliments, des médicaments, de l'énergie, des loyers, des transports.

*Le droit syndical est-il en danger ?*

L'ajustement et la libéralisation économique sont complétés par une politique de criminalisation de l'organisation et de la mobilisation populaires, et en particulier par la persécution des organisations syndicales. Face à cette situation, le mouvement syndical a déposé des actions en justice au niveau national et des plaintes internationales, et le 24 janvier, nous avons mené une première grève générale avec des

mobilisations massives dans tout le pays, qui a été accompagnée d'une énorme solidarité internationale. Pour nos droits et notre démocratie, la résistance est en marche.

*Quelles sont les conséquences du « mega-decret » publié par Javier Milei ?*

Le gouvernement a publié un décret qui modifie plus de 300 lois et avance de manière inconstitutionnelle dans des domaines qui nécessitent un traitement législatif, et promeut un méga-projet de loi qui donnerait au président des pouvoirs extraordinaires, tout en promouvant la dérégulation économique, la privatisation d'entreprises publiques stratégiques et une réforme de l'État pour faciliter les affaires des grandes entreprises et de la finance, ainsi qu'une réforme du travail qui supprime les conquêtes historiques de la classe ouvrière.



Yamile Socolovsky  
Secrétaire à l'égalité des sexes et à la diversité de la CTA des travailleuses et travailleurs.

Propos recueillis par Alain Senéé

Salaires, conditions de travail, « choc des savoirs », défense de la Fonction publique —

# Après le 1<sup>er</sup> février : poursuivre les mobilisations



Après les manifestations contre la loi immigration et la grève du 1<sup>er</sup> février, la FSU poursuit l'action.

**A**lors que les inégalités ne cessent de s'aggraver, que l'inflation persiste à grever les revenus du salariat et que le chômage comme la précarité progressent, le pouvoir s'obstine dans une politique mêlant toujours davantage libéralisme et autoritarisme, sous le regard bienveillant de l'extrême droite. Face à de nouvelles menaces contre des droits des personnes en demande d'emploi, aux projets de destruction des garanties de qualité et d'égalité de traitement qu'apporte aux citoyen·nes le statut de la Fonction publique, et après les gages donnés aux forces nationalistes

et xénophobes par la dernière loi – même largement censurée – sur l'immigration, des mobilisations se produisent dans différents secteurs. Si celle du monde agricole revêt des réalités diverses, entre aspiration à vivre de son travail, rejet des exigences de rentabilité du capitalisme agroalimentaire, mais aussi aspiration à privilégier la production sur les exigences de sécurité alimentaire et environnementale, cette crise n'en confirme pas moins le refus gouvernemental, comme l'a proclamé le Premier ministre lors de son discours de poli-

tique générale, à proposer une politique allant dans le sens de l'amélioration des conditions d'existence de la population, en dehors des classes possédantes.

Après les manifestations pour exiger le retrait de la loi immigration le 21 janvier, après la forte grève du 1<sup>er</sup> février dans l'éducation, la FSU poursuit l'action, dans l'unité la plus large, pour les salaires et les pensions, l'amélioration des conditions de travail, la défense de l'école publique – scandaleusement décriée par une ministre de tutelle par ailleurs indifférente aux nombreuses suppressions de postes à nouveau prévues pour la rentrée 2024 – l'abandon de la réforme de la voie professionnelle, ainsi qu'en défense du statut de la Fonction publique. Pour populariser ses exigences pour

## Retraités·es

Les mobilisations des retraités·es de la FSU, dans le cadre unitaire des 9 organisations de retraités·es (G9) ont abouti à une revalorisation des pensions de 5,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Une revalorisation insuffisante au regard de la perte de pouvoir d'achat conséquente depuis 2017, soit l'équivalent d'environ trois mois de pension.

Les retraités·es subissent plus particulièrement la hausse des cotisations des complémentaires santé estimée en moyenne à 10 % et qui s'élèvent jusqu'à 20 et 30 % pour les retraités·es. La réforme de la PSC va contribuer à dégrader cette couverture des complémentaires pour les retraités·es.

Avec le G9, les retraités·es de la FSU s'inscriront dans la journée du 8 mars pour rappeler la situation des femmes retraitées qui sont nombreuses à subir la pauvreté, puis le 26 mars, avant de fêter les 10 ans d'existence du G9, le 23 mai.

L'École publique, la FSU appelle à des réunions publiques, des rassemblements, des manifestations le week-end avec les parents d'élèves, elle appuie les mobilisations locales sur la carte scolaire et les dotations horaires globales (DHG). Par la grève féministe du 8 mars, puis par la journée d'action du 19 mars en défense des services publics, de la Fonction publique et de ses agent·es, puis la mobilisation des retraités·es le 26 mars, le mouvement syndical visera à porter un coup d'arrêt aux dangereuses réformes gouvernementales. 🔥

Matthieu Leiritz

## Ukraine : deux ans déjà

En Ukraine, l'agression russe se prolonge depuis près de deux longues années, avec son cortège de victimes civiles et militaires, de destructions et de souffrances : la FSU réaffirme son soutien politique et matériel à la population ukrainienne, à travers celui aux organisations progressistes et syndicales ukrainienne, FPU et KVPU notamment. La FSU appelle à manifester le 24 février pour une paix juste en Ukraine et le soutien à la résistance ukrainienne.

CGT-FSU

# Vers un nouvel outil syndical

Depuis plusieurs congrès, la FSU a fait l'analyse des conséquences de l'extrême fragmentation du syndicalisme français, comme l'une des sources de son affaiblissement face aux politiques libérales mais aussi à la montée d'une extrême droite nationaliste, xénophobe et raciste, désormais aux portes du pouvoir politique.

La FSU poursuit donc la construction de son mandat, confirmé au congrès de Metz en 2022, de « *nouvel outil syndical de lutte et de transformation sociale, avec la CGT et Solidaires, sans exclusive* ».

Avec la CGT, trois premières rencontres ont eu lieu. Une méthode, un calendrier, les objets de travail en commun, les étapes possibles de la création d'un « nouvel outil syndical », les freins possibles, les questions de démocratie syndicale et des fonctionnements respectifs ont été abordés. La FSU est favorable à ce que ce processus de travail en commun s'élargisse à toutes les organisations qui le souhaiteraient, à commencer par Solidaires.



Un outil syndical de lutte et de transformation sociale, avec la CGT et Solidaires, sans exclusive.

Quelle que soit l'issue de cette démarche de rapprochement, les modalités et les étapes se feront dans le respect des valeurs et des pratiques des syndicats nationaux qui composent la FSU, notamment celui de la démocratie interne, et du droit à se regrouper en tendances et la recherche de synthèses les plus rassembleuses.

C'est dans le débat avec les syn-

diqués et plus globalement les agent-es et salarié-es, notamment dans le cadre des sections départementales de la FSU, que le travail en commun se développera, avec comme premiers objectifs de se parler, de rassembler, et dépasser les divisions, dans la volonté de porter un renouveau du syndicalisme de transformation sociale pour donner des espoirs et des victoires au salariat.

Les syndiqué-es seront naturel-

## Salarié-es ubérisé-es : la France bloque

Pour requalifier le statut des travailleurs et travailleuses indépendant-es des plateformes numériques, telles qu'Uber et Deliveroo, en tant qu'employé-es, les 27 États de l'Union Européenne ont travaillé durant deux ans pour élaborer un texte. Un accord politique entre les législateurs avait pourtant été annoncé le 13 décembre 2022, mais lors de la réunion de 22 décembre, une dizaine de pays dont la Hongrie, l'Italie... et la France, s'est fermement opposée au résultat des discussions institutionnelles, rendant impossible toute avancée. Pour Leïla Chaïbi, eurodéputée française : « [...] notre gouvernement et les lobbies ont soutenu Uber et compagnie, et font pression pour que l'accord ne passe pas ». Ce sont 5,5 millions de personnes qui n'auront pas accès aux droits sociaux et à l'application du droit du travail.

lement informé-es sur l'avancée et les évolutions de ce processus de travail en commun, régulièrement validé par les instances délibératives de la fédération et des syndicats nationaux, notamment dans POUR. ♦

Matthieu Leiritz

## Hébergement d'urgence

# 3 000 enfants dorment dans la rue

Alors que les associations et l'UNICEF chiffrent à 3 000 le nombre d'enfants dormant dans la rue cet hiver, l'épisode de froid intense a amené le gouvernement à annoncer une enveloppe supplémentaire de 120 millions d'euros pour l'hébergement d'urgence.

Cette rallonge devrait servir à répondre aux besoins dans l'urgence. De fait les 10 000 places supplémentaires annoncées ne

se concrétiseront pas de véritables places. Il s'agira selon le ministre délégué d'activer des dispositifs en lien avec Météo France pour accueillir les femmes et les enfants à la rue en priorité : plus de maraudes, mise à disposition de gymnases... Mais en termes de politique publique, le compte n'y est pas pour la fondation Abbé Pierre. Manuel Domergue, directeur des études

de la Fondation, la qualifie de politique au thermomètre. Pour lui, il faudrait créer réellement ces 10 000 places. Le budget, en dépit de la rallonge, restera insuffisant. Le lundi 8 janvier dans Paris, 92 personnes essentiellement des hommes ayant contacté le 115 sont restées à la rue. Le ministère avait misé pour 2023 sur une meilleure intégration des personnes sans loge-

ment. Ce n'a pas été le cas et la situation s'est aggravée. L'association Droit au logement (DAL) estime quant à elle que ce sont des miettes et qu'il est urgent de s'attaquer à la question du mal-logement à l'heure où l'Insee chiffre à 3,1 millions le nombre de logements vacants (8,2 % du parc) que compte la France en 2023 (hors Mayotte). ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## 8 mars : encore de nombreux droits à défendre

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour le droit des femmes mobilise toujours plus chaque année et vise à devenir une journée de grève féministe la plus largement suivie.

L'égalité en droits ou en pratiques entre les femmes et les hommes est en effet loin d'être acquise, elle est aussi constamment menacée. Dans de nombreux pays, les femmes sont maintenues dans un état de minorité sociale, sont maltraitées et risquent leur vie lorsqu'elles se défendent.

Dans notre pays, après la réforme des retraites défavorisant encore plus les femmes, les projets de restrictions des droits conjugaux (réversions) et familiaux (pour enfants) montrent que le pouvoir en place prépare de nouveaux reculs. Le président de la République affiche son mépris aux victimes d'agressions et de violences sexuelles et sexistes et prône un « réarmement démographique » renvoyant les femmes à leur rôle procréateur. L'inscription dans la Constitution du droit à l'IGV risque de n'être qu'une « liberté », qui, bien que garantie, ne protégeant en rien contre des régressions sur les « conditions » fixées dans le cadre de lois. L'inégalité professionnelle, de rémunération et de carrière, dans le public comme dans le privé est encore forte et doit disparaître. Les droits des femmes doivent donc être encore àprement défendus par toutes et tous.



France Travail

# Conditions durcies pour les sans-emploi

**A**vec la loi « pour le plein emploi » adoptée en novembre, Pôle emploi est devenu France Travail le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Plus qu'un changement de nom et de logo, cette réforme comporte des mesures importantes parmi lesquelles l'inscription généralisée et automatique auprès de France Travail, des privé-es d'emploi qui relèvent aujourd'hui de Pôle emploi bien sûr, mais aussi des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) et leur conjoint, des jeunes sollicitant un accompagnement auprès des missions locales, ainsi que des personnes en situation de handicap et en recherche d'emploi demandant à être accompagnées par Cap emploi.

Un « contrat d'engagement » unique précisera le niveau de l'accompagnement pour toutes inscrites à France Travail, et définira plus précisément les éléments de « l'offre raisonnable d'emploi », les personnes concernées seront tenu-es d'accepter sous peine de radiation après deux refus « sans motif légitime ».

Bénéficiaires ou non d'une allocation, tou-tes les inscrit-es à

France Travail (sauf dérogation pour raison de santé, invalidité, situation de proche aidant ou de parent isolé-e sans solution de garde) devront consacrer 15 heures par semaine à une activité « permettant de se réorienter vers l'emploi » (formation, stage...). Le non-respect de ces obligations entraînera pour les allocataires du RSA, une suspension de leur allocation.

Opposé à ces nouvelles obligations pour leur caractère stigmatisant laissant croire au mythe du « pauvre, fainéant », le SNU Pôle emploi-FSU s'inquiète aussi de la pression sur les agent-es mais surtout sur

les usager-es, que vont exercer le renforcement du contrôle de la recherche d'emploi et la potentielle sanction/suspension de l'allocation, contraignant les allocataires à la prise de poste des métiers dits en tension, dont les conditions d'emploi, de travail et de rémunération sont les premières causes des problématiques de recrutement.

Gabriel Attal, dans son discours de politique générale confirme ces orientations et annonce même une nouvelle loi pour restreindre encore d'avantage les droits des personnes en recherche d'emploi. ♦

Valérie Soumaille

## Assises de la santé

La FSU est partie prenante des assises de la Santé au travail qui se tiendront à Paris les 13 et 14 mars prochains. Cette initiative regroupe plusieurs organisations syndicales, des associations et des militant-es investi-es sur ce champ. Lors de cette première édition, seront mis en commun les connaissances, les expériences militantes et les combats autour de quatre thématiques : femmes et santé au travail ; accident du travail et maladies professionnelles ; travail, santé et environnement ; et agir sur l'organisation du travail contre la souffrance et les risques professionnels. Il s'agit de mettre en évidence l'état catastrophique de la santé au travail en France, avec quelques 700 morts annuels et centaines de milliers d'accidents.

## Ciivise : l'inceste en question

Les membres de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise), créée en mars 2021, après l'onde de choc provoquée par le livre *La Familia grande*, et les associations, redoutaient la disparition de cette instance indépendante. L'exécutif a décidé de la maintenir et d'en élargir les missions. Une bonne nouvelle si ce maintien ne s'accompagnait pas du remplacement de son président Edouard Durand apprécié pour son indépendance et son franc-parler, par Caroline Rey Salomon, pédiatre et experte judiciaire. Cette dernière s'était opposée à l'obligation de signalement par les médecins. Onze membres de la Ciivise ont démissionné pour dénoncer le risque d'un affaiblissement de la lutte contre l'inceste qui ne serait plus selon Muriel Salmons, psychiatre, « au cœur de la feuille de route de la commission » dans le plan présenté par le gouvernement. Pour les onze démissionnaires le gouvernement cherche à mettre un couvercle sur la libération de la parole permise par le travail de la commission.



## Loi immigration

# Toujours indigne même censurée

**M**algré le naufrage moral qu'elle constitue, son rejet par une large coalition rassemblant l'ensemble de l'arc du mouvement social et la large censure du Conseil constitutionnel, le Président s'est arboré et a promulgué la loi immigration. Il est ainsi allé au bout de son cynisme politique après avoir conclu un accord avec les parlementaires de droite qui reprenaient nombre de mesures inspirées par l'extrême-droite. Certes, leur quasi-totalité, notamment celles qui relevaient de la « préférence nationale » ont été déclarées inconstitutionnelles mais seulement sur la forme, le conseil Constitutionnel ne se prononçant pas sur les profondes atteintes aux droits et libertés des mesures sur le regroupement familial ou les conditions de durée pour bénéficier des prestations sociales par exemple. La porte reste donc ouverte à un retour de ces mesures dans le futur... Le climat politique restant vicié par l'affirmation incessante du mythe de l'appel d'air jusqu'au plus haut niveau du pouvoir. L'attirance pour un système social « généreux » reste un pur fantasme battu en brèche par

François Héran, titulaire de la chaire Migrations et sociétés au Collège de France, en se basant sur les chiffres.

### Remise en cause du droit au séjour

Ainsi, la France a accueilli respectivement 3 fois et 25 fois moins que l'Allemagne de réfugiés d'Afghanistan et de Syrie ou seulement 4 % des Ukrainiens... bien en deçà de son poids démographique ou économique et bien loin d'une attractivité fantasmée...

Reste que la loi voulue par le gouvernement va s'appliquer, bien loin de la communication simpliste du ministre de l'In-

térieur, « dure avec les méchants et gentille avec les gentils ». À côté de quelques régularisations par le travail déjà possibles aujourd'hui, elle constitue une forte remise en cause du droit au séjour avec de nouvelles conditions restrictives, un retour de la « double peine » rendant possible l'expulsion d'étranger-es arrivé-es en France avant leurs 13 ans ou encore une procédure simplifiée et accélérée de juge unique pour restreindre le recours au droit d'asile. Une loi inique et indigne que la FSU, au sein d'un large front associatif et syndical, continuera de combattre. ♦ Arnaud Malaisé



## Colère du monde agricole

La mobilisation des agriculteurs et agricultrices a mis en lumière leur impossibilité à vivre décemment de leur métier, étranglé-es financièrement par les conséquences des politiques agricoles ultralibérales menées conjointement par les gouvernements successifs et la FNSEA. Les mesures d'urgence et d'aides à la trésorerie annoncées par le Premier ministre, indispensables, ne sauraient suffire à sortir le monde agricole du marasme. Prix minimums garantis, régulation des marchés, arrêt des négociations de traités de libre-échange... ce sont des réformes structurelles engageant la transition agro-écologique nécessaire (et inéluctable) au vu des enjeux du changement climatique et de la biodiversité dont a besoin l'agriculture.



## Souveraineté énergétique

## La programmation oubliée

**L**e projet de loi pour la souveraineté énergétique devait passer en Conseil des Ministres fin janvier.

Ce texte, venu remplacer la loi Énergie et Climat, présentait ni réelles mesures concrètes afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ni d'objectifs pour les énergies renouvelables ; il peinait à masquer son unique objectif, un « logiciel tout nucléaire des années 1970 » comme le résumait Yves Marinac, spécialiste du nucléaire à l'association Négawatt. Sous le feu nourri des critiques, le gouvernement a fini par supprimer tout le volet programmation de son projet de loi. En plein travail sur le texte, cette décision a suscité chez les représentants des élus, des ONG et des syndicats incompréhension et consternation. Cet nouveau revers témoigne de la crainte du gouvernement de ne pas parvenir à faire voter un texte portant à la fois sur



Les objectifs de la loi ne seront pas chiffrés.

les renouvelables et sur le nucléaire. Ce volet programmation aurait permis de fixer des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de l'efficacité énergétique, et de réduction de la dépendance aux combustibles fossiles. Sans cette composante, certains acteurs craignent que la loi de

souveraineté énergétique ne soit pas suffisamment contraignante et ne fournisse pas de cadre clair pour la transition vers un système énergétique plus durable. Le choix présidentiel d'un tout nucléaire au coût faramineux met en péril le financement des énergies renouvelables, ne répond pas à l'urgence de la baisse immédiate des émissions fossiles et en nie les graves dangers. ♦

Alain Sené

## Inflation

## Les hausses de prix continuent

**L'**austérité se traduit par de nouvelles hausses de prix pour ce début d'année.

Le gouvernement s'était engagé à ce que l'augmentation des prix de l'électricité, au 1<sup>er</sup> février soit limitée à une hausse de 10 % au maximum. Ce tarif réglementé avait augmenté de 4 % en février 2022, de 15 % en février 2023 et de 10 % en août 2023, soit une augmentation totale de l'ordre de 43 % à 44 %. Bien que les prix de gros de l'électricité soient re-

tombés depuis quelques mois, l'augmentation annoncée de 8,6 à 9,8 % sous la forme d'une taxe concernera près de 20 millions de ménages abonnés à l'électricité, dont 10,6 millions au tarif de base, c'est-à-dire le tarif bleu d'EDF, et rapportera à l'État 6 milliards d'euros. Cette hausse au 1<sup>er</sup> février est une décision de politique fiscale austéritaire qui aura un impact sur les ménages les plus précaires alors que l'État aurait pu faire le

choix d'une taxation accrue des plus hauts revenus et des entreprises du secteur de l'énergie avec des profits XXL. À cela s'ajoute la hausse du prix des cigarettes (0,5 à 1 euro) et celle du timbre-poste (11 %) et des cotisations des complémentaires santé (8,1 %). La revalorisation du SMIC de 1,13 % et des retraites de base de 5,3 % ne suffiront pas aux plus précaires pour y faire face. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Hausse des dividendes aux actionnaires

Les entreprises du CAC 40 cumulent les records, en miroir inversé de ceux franchis par les inégalités et la pauvreté. Ainsi, après les bénéfiques records engrangés, ce sont les dividendes versés aux actionnaires qui bondissent à un seuil jamais atteint avec près de 100 milliards pour 2023. Cette hausse de 20% par rapport à l'année précédente ne se retrouve pas vraiment dans les faibles hausses salariales concédées à leurs employés par ces mêmes entreprises, de plus dans un contexte de forte inflation...

## Baisse de l'espérance de vie sans incapacité

L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans, c'est-à-dire le nombre d'années restant à vivre après cet âge sans être limité par un problème de santé, vient de baisser assez fortement passant de 11,3 ans à 10,2 en 2022 pour les hommes et de 12,6 à 11,8 ans pour les femmes. Deux hypothèses sont avancées, une sous-estimation des incapacités ressenties durant la période pandémique ou une tendance plus durable à la baisse alors que cet indicateur augmentait globalement depuis 15 ans. La dégradation des conditions de travail et de vie n'y est sûrement pas étrangère, raison de plus pour revenir sur le recul de l'âge de la retraite à 64 ans...

## Budget défense

La Défense fait partie des ministères les mieux lotis du projet de loi de finances 2024. Le budget des armées va augmenter l'an prochain de 3,3 milliards d'euros pour atteindre 47,2 milliards d'euros. De nombreux équipements vont être livrés aux trois armées. « *Au total, le budget des armées aura augmenté de près de 50 % entre 2017 et 2024* » se félicite-t-on du côté du ministère. Un effort financé, notamment, par des coupes opérées dans le financement des services publics. Cette tendance risque de durer avec la demande par l'Otan de porter l'effort de la France à 2 % du PIB.

## Pêche suspendue dans le Golfe de Gascogne

Une interdiction partielle de la pêche dans le golfe de Gascogne a été prise pour un mois par le Conseil d'État, elle a pris effet le 22 janvier. Ce sont des associations et des ONG de défense de l'environnement qui sont à l'origine de la demande. Une partie des chalutiers et des fileyeurs sont donc interdits de pêche jusqu'au 20 février, pour préserver la population de cétacés, et notamment les dauphins pendant leur période de reproduction. On estime à environ 9 000 dauphins communs tués chaque année par capture accidentelle sur la façade atlantique française.



© THE MERY / ANSA

## Prison

# Les chiffres de la honte !

**M**algré les condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sur les conditions de détention en France, les maisons d'arrêt ne désaffectent pas.

Elles atteignent un seuil d'occupation de l'ordre de 148,5 % : pour 61 359 places opérationnelles, on dénombre 75 667 détenus dont 20 150 en détention provisoire et 2 748 matelas au sol. Les détenus en France ont moins d'un mètre carré pour se mouvoir dénonce Dominique Simonot, Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL). Cette surpopulation carcérale accroît les tensions tant au sein des prisons qu'à l'encontre des fonctionnaires y exerçant. Ce mal être au travail auquel s'ajoute la perte de sens des missions des agent-es de la pénitentiaire déjà en sous-effectif



Les maisons d'arrêt affichent un taux d'occupation de près de 150 %.

© BROAD / ANSA

ne cessent de progresser en milieu pénitentiaire et au sein des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Dans les mois à venir, les JOP vont apporter leurs lots de charges supplémentaires de travail, avec, par exemple, la création de deux chambres de comparution immédiate, justice

rapide pourvoyeuse de peines fermes, aux Tribunaux Judiciaires de Seine-Saint-Denis et de Paris, sans augmentation des moyens humains. Le SNEPAP-FSU s'inquiète de la restriction des congés des agent-es et s'interroge sur l'éventuel retour de l'assignation à résidence comme cela s'est passé lors de la crise sanitaire. ♦ Alain Serié

## Allocations familiales

# L'algorithme discriminatoire de la CAF

**L**a CAF utilise depuis plus de 10 ans un algorithme pour cibler les allocataires qu'elle va contrôler. 32 millions de personnes sont ainsi concernées.

Sous couvert de lutte contre la fraude (qui ne représente 0,39 % du volume des prestations sociales selon la Cour de Comptes), et les « trop perçus », c'est un système de grande ampleur de notation des bénéficiaires que la CAF a mis en place et qui a fait école dans les autres organismes de sécurité sociale.

L'association La Quadrature

du net a obtenu et analysé la quarantaine de paramètres pris en compte par l'algorithme, et mis en évidence le degré d'intrusion de la surveillance à l'œuvre. Certains critères de la CAF tombent sous le coup de la loi contre les discriminations (handicap, situation familiale, niveau et irrégularité des revenus, lieu d'habitation...). Ce sont les foyers les plus précaires qui sont ciblés, suspectés d'être de possibles fraudeurs et en particulier ceux qui, parmi eux, traversent une période particulièrement compliquée (sépa-

ration, déménagement...). Ainsi, comme l'ont démontré *Le Monde* et le collectif de journalistes Lighthouse Reports, les familles monoparentales subissent 36 % des vérifications, alors qu'elles ne représentent que 16 % des bénéficiaires.

Un traitement discriminatoire qui doit cesser. Pourtant, malgré les alertes de la Défenseure des droits, ce datamining des familles est toujours en place et a même été perfectionné au fil du temps. ♦

Christophe Nouhaud

# La réforme est de retour

**L**e président de la République a promis une réforme « historique » de la Fonction publique « dans les prochaines semaines ».

Lors de sa conférence de presse du 16 janvier, il a insisté sur la plus grande importance que doivent prendre l'engagement et les résultats des fonctionnaires dans leur rémunération, ce qui conduirait à une augmentation de la part du mérite dans celle-ci.

L'ancien ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, s'était engagé à présenter un projet de loi en février. Il avait expliqué début novembre à l'Assemblée nationale qu'un des objectifs de ce texte était de « mieux rémunérer ceux qui se décarcassent pour assurer nos services publics ». Il était aussi question de « récompenser » l'engagement collectif des agent-es, par exemple en octroyant une prime à une équipe qui aurait atteint son

objectif de réduction de consommation d'électricité.

Le nouveau gouvernement a donc pour mandat de développer encore davantage des approches managériales basées sur l'arbitraire et la mise en concurrence des agent-es, en contradiction avec la nécessité d'une Fonction publique aux statuts confortés pour garantir des services publics de qualité.

Les organisations syndicales se sont exprimées à l'unanimité contre ce projet et rappellent leur exigence d'une revalorisation collective du traitement des fonctionnaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Avec l'intersyndicale, la FSU appelle à la réussite de la jour-



née d'action du 19 mars pour les salaires de la fonction publique mais aussi pour défendre le statut des personnels, leurs conditions de travail et les services publics. ♦

Valérie Sourmaille

## Respect pour les agent-es de l'OFB

« Alerte disparition ! Les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) sont à la recherche de leur ministre ! », écrivait le SNE-FSU lors du mouvement du monde agricole. Pris pour cibles pendant les manifestations, les agent-es du ministère de la Transition écologique se sentent bien seul-es sur le moment et sont maintenant très inquiet-es suite aux annonces du Premier ministre Gabriel Attal qui a décidé de les mettre « sous la tutelle des préfets », afin de « faire baisser la pression » des contrôles. Dernier exemple en date, en Côte d'Or, les manifestant-es non content-es de réclamer la fermeture de l'OFB local, s'en sont pris avec virulence et nominativement à des agents. Les personnels de l'OFB craignent notamment la mainmise renforcée sur les politiques environnementales par le ministère de l'Intérieur.

## Loi SRU

# Vers un détricotage du logement social

**L**e gouvernement entendrait donc engager un détricotage de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), symbole de la volonté d'une mixité sociale dans l'habitat.

C'est une des annonces de la déclaration de politique générale de Gabriel Attal qui souhaite « faire évoluer le logement social pour qu'il réponde davantage aux classes moyennes » en y englobant le logement intermédiaire, accessible aux classes moyennes supérieures. En effet, la loi SRU impose aux communes de plus de 1 500 habi-

tants en Île-de-France et plus de 3 500 habitants pour les autres régions, comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, de disposer entre 20 et 25 % de logements sociaux. À ce jour, seules 40 % des 2 157 communes concernées respectent la loi.

Cette extension trompeuse du logement social permettrait seulement de maquiller son insuffisance et serait un moyen commode et légal de contourner l'esprit de la loi SRU. Pourtant la relance de sa construction,

tombée au plus bas depuis 2005 avec seulement 82 000 nouveaux logements sociaux disponibles l'an dernier, apparaît indispensable alors que le nombre de demandeurs atteignait le chiffre record de 2,6 millions.

Les logements intermédiaires ne seraient accessibles qu'à 3 % seulement de ces ménages en attente de logement social, compte tenu de leurs ressources. Selon les villes le plafond pour bénéficier du logement intermédiaire peut s'avérer très élevé. Il atteint ainsi 7 500 euros men-

suels pour un couple avec deux enfants à Lille ou à Lyon... L'accession à ce type de logement se déroule en outre sans commission d'attribution, sans contrôle des ressources a posteriori et sans obligation de solidarité. La « débureaucratisation » assénée par le Premier ministre lors de son discours bénéficierait ici à une petite partie de la population, plutôt privilégiée. Une fuite en avant symbole d'un gouvernement privilégiant décidément le séparatisme social... ♦ Arnaud Malaisé

Justice des mineur-es

# Le maintien en liberté bafoué

**E**n fin d'année 2023, de nouvelles dispositions renforçant le Code de la justice pour les mineurs (CJPM) sont apparues dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice 2023-2027 pour une mise en application début 2024.

Parmi elles, l'une permet au juge des libertés et de la détention (JLD) de placer 15 jours en détention un-e adolescent-e qui encoure une peine supérieure à trois ans d'emprisonnement si la faisabilité technique d'un placement sous surveillance électronique n'a pas pu être vérifiée et ce dans l'attente de sa mise en place. Il s'agit d'une entrave singulière à la mission essentielle du JLD qui est de favoriser, par tous les moyens possible, le maintien en liberté. Autre mesure particulièrement dangereuse concernant les mineur-es étranger-es isolé-es, l'autorité judiciaire pourra en effet, à tout moment de la procédure pénale, remettre en



Le SNPES-PJJ/FSU s'oppose depuis son origine au Code de justice pénale des mineurs.

cause leur statut de minorité et donc, de le renvoyer devant une cour pénale correctionnelle tout en mettant fin à tout accompagnement éducatif. La preuve de non minorité pourra reposer sur des éléments aussi peu fiables et scientifiquement contestés que le sont les tests osseux, par exemple.

Depuis sa mise en application en septembre 2021, le SNPES-PJJ/FSU s'oppose au CJPM,

au regard de la dérive répressive du bloc peine, des délais éducatifs contraints au détriment de la qualité des missions. Pour marquer son opposition, il a boycotté les deux tours du Comité social d'Administration durant lesquels l'administration devait se vanter de son bilan.

Le SNPES-PJJ/FSU continue de revendiquer un vaste code de l'enfance, protecteur et rassemblant les deux versants, civil et pénal. ♦

Alain Senée

## Allocation IUFM : ça compte

Dans les années 1990, les difficultés de recrutement ont conduit à proposer aux étudiant-es se destinant aux fonctions d'enseignant-e une allocation d'enseignement avec comme engagement de se présenter aux épreuves du concours et de suivre avec assiduité les cours. Il s'agissait d'attirer des candidat-es dans les départements déficitaires. Mais le décret d'application de cette loi pour la prise en compte des années d'allocataire IUFM dans le calcul de la retraite n'avait jamais été promulgué. Après de nombreuses interventions auprès du ministère, la FSU-SNUipp a obtenu gain de cause : 32 ans après, le décret est enfin paru. Les collègues concerné-es devront en faire la demande car les droits découlant de ce décret ne sont pas automatiques. Les périodes d'allocations sont prises en compte pour moitié : deux trimestres pour une année d'allocation, quatre trimestres pour deux années.

École inclusive

# La censure du Conseil constitutionnel

**L**e projet de loi de finances contenait l'introduction d'une réforme systémique de l'école inclusive. Le Conseil constitutionnel a rejeté certaines dispositions concernant les modalités de cette réforme. Il a censuré l'article l'article 233 y référant. Cet article prévoyait la transformation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en pôles d'appui à la scolarité (PAS). Ces PAS (un par département doté d'un-e enseignant-e spécialisé-e) ont

été conçus pour apporter une réponse, sans passer par les maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH). Celles-ci se verraient retirer la mission de définir le nombre d'heures durant lesquelles un élève bénéficierait de la présence d'un-e accompagnant-e (AESH). Ainsi l'éducation nationale fixerait elle-même le volume d'accompagnement des élèves en fonction des moyens dont elle dispose et non

des besoins des élèves. Cela concernerait tout élève à besoins éducatifs particuliers et non plus les élèves porteurs de handicap (ce qui augmenterait considérablement le nombre d'élèves concerné-es). La proposition ministérielle, qui a émergé lors de la conférence nationale du handicap, s'inscrit dans une réponse aux différents rapports allant du Sénat à l'Assemblée alertant sur les limites du système actuel. Les personnels de

l'école inclusive rappellent que s'il y a accord sur la nécessité de repenser sa mise en œuvre, une réforme ne pourra se faire sans débats avec les différents partenaires de l'Éducation nationale et dans l'hémicycle. Sur le terrain les enseignant-es et personnels se sont mobilisés et appelaient à être en grève le 1<sup>er</sup> février sur le thème « école en danger » afin d'exiger une autre politique éducative. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Nostalgie surannée

# Un « réarmement » aux antipodes de l'émancipation

**A**ssené sept fois durant les vœux présidentiels, le terme de « réarmement » forge une ligne politique autoritariste, particulièrement à propos de l'école et de la jeunesse, entre uniforme et service national universel (SNU).

Cette métaphore guerrière du « réarmement » joue sur la corde de la nostalgie d'une France d'antan fantasmée tout en visant à créer un sentiment d'unité nationale, rappelant le « nous sommes en guerre » présidentiel lors de la pandémie. Mais quel « ennemi » aurait donc désarmé l'école et la jeunesse ? Si la grille d'analyse de ce discours était les moyens affectés au service public d'éducation, les budgets successifs seraient largement responsables, la dépense globale d'éducation dans le PIB étant en diminution depuis la fin des années 1990. Loin d'un réinvestissement dans le service public d'éducation, le pouvoir annonce des mesures symboles d'autoritarisme beaucoup moins coûteuses financièrement.



la dépense globale d'éducation dans le PIB est en diminution depuis la fin des années 1990.

## Des textes aux visées moralisatrices

Ainsi le nombre d'heures d'éducation civique (et morale) serait doublé autour d'un débat hebdomadaire sur un « grand texte fondamental sur nos valeurs ». Outre le flou sémantique sur ces « valeurs », quelle latitude serait laissée aux ensei-

gnant-es dans le choix des textes pour privilégier des concepts critiques ? La négation de leur expertise professionnelle à l'œuvre depuis le ministère Blanquer augure davantage d'une volonté d'imposer des textes aux visées moralisatrices.

De même, la « tenue unique », nouvelle dénomination de l'uniforme scolaire, sera bel et bien expérimentée dans une centaine d'écoles et établissements avant une possible généralisation dès la rentrée 2026. Les trop nombreuses et systématiques généralisations suite à une phase d'expérimentations plus ou moins abouties laissent augurer d'un passage en force pour imposer cette tenue qui entend recouvrir d'un uniforme, hypocritement, les inégalités scolaires ou sociales à l'école. Une annonce qui entend leurrer l'opinion mais relève d'une confusion entre une figure d'autorité

## Médecins scolaires : pénurie

En fonction des territoires, la situation dans la médecine scolaire est très hétérogène ; 44 % des postes de médecins scolaires seraient vacants. Le ministère préconise 5 000 élèves par médecin mais la moyenne nationale serait supérieure à 16 000. Les conséquences sont catastrophiques : en 2018, seuls 18 % des élèves avaient vu un médecin scolaire pour les visites médicales à 6 et à 12 ans. Le harcèlement scolaire, la détection des handicaps, le suivi des élèves, la lutte contre le décrochage scolaire et la prévention des comportements dangereux sont de nombreux champs pour lesquels la présence d'un médecin scolaire est pourtant primordiale. Les postes médico-sociaux ouverts aux concours ne sont pas pourvus faute de bonnes conditions de travail et salariales. En 2022, pour les 54 postes de médecin scolaire mis au concours, seulement 23 candidat-es et 16 admis-es.

construisant une relation de confiance et un autoritarisme flirtant avec la discipline militaire dans une relation de soumission.

Une visée d'uniformisation de la jeunesse que recouvre également la volonté présidentielle de généralisation du SNU en classe de Seconde, portée par la nostalgie du service national disparu.

Toutes ces annonces sur un « réarmement civique » surannée ne répondent aucunement aux besoins d'émancipation de la jeunesse. ♦

Arnaud Malaisé

## Harcèlement : opération com'

Le 9 novembre, les établissements étaient tenus de consacrer deux heures afin d'évaluer par questionnaire l'ampleur du harcèlement en milieu scolaire et de « libérer la parole ». Lors d'un groupe de travail ministériel, le SNES-FSU et la FSU-SNUipp sont intervenus sur les résultats de ces questionnaires. Pour les deux syndicats, le questionnaire, s'il permet de « libérer la parole » ne permet pas d'en exploiter les éléments : problème de l'anonymat, modalités variées, manque de visibilité concernant les objectifs, dépouillement et restitution difficiles, pas de restitution aux familles. Une opération « communication » dont on peut craindre l'absence de propositions en termes de mesures (formation des personnels, recrutement de personnels spécialisés, de médecins, d'infirmières scolaires...).

## CRPE

Dans le premier degré, le nombre de postes offerts au concours est identique à celui de 2023, soit 9 885 postes. Le ministère compte 42 402 candidat·es inscrits·es au concours externe du concours de recrutement des professeur·es des écoles contre 42 943 en 2023 (-1,3 %) et 398 au concours externe spécial (langues régionales) contre 407 (-2 %). Bien que le ministère ait prolongé les dates d'inscriptions, le nombre de candidat·es a baissé et les difficultés à recruter persisteront dans les académies déficitaires.

## Lycées agricoles

Des professeur·es de lycées agricoles ont occupé cinq Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Depuis des semaines, l'intersyndicale essaie d'interpeler en vain le ministre de l'Agriculture, Marc Fresneau, sur le changement de la méthode de calcul de leur temps d'enseignement dans la cadre de la réforme de la voie professionnelle. Pourtant, ce dernier n'a eu de cesse d'essayer de trouver des solutions à la grogne du monde agricole, multipliant les rencontres et les déplacements.

## Plateforme Mon Master

Depuis le 29 janvier, l'ensemble des formations pour la rentrée 2024 sont disponibles sur la plate-forme de candidatures postlicence Mon Master. À présent Mon Master, propose une phase complémentaire nationale pour offrir une seconde chance aux étudiant·es qui n'auront pas obtenu d'affectation. Le SNESUP-FSU réitère sa demande d'une plateforme d'affectation permettant de satisfaire les attentes des étudiant·es et respectant le travail des équipes pédagogiques dont on ne peut pas continuer à accroître inconsidérément la charge de travail.

## Voie professionnelle

# Le ministère doit renoncer à cette réforme

**L**e Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) a examiné le 8 janvier le projet de texte modifiant les grilles horaires du bac professionnel.

Il a été rejeté par le CSE : 50 voix contre et zéro pour. Si le ministère envisageait d'aller au bout de sa réforme et de la publier, les élèves auraient 170 heures d'enseignement de moins sur l'ensemble du cycle du Bac pro, soit près de six semaines d'école en moins. L'arrêt introduit également un parcours différencié entre élèves – en Y – sur les six dernières semaines de Terminale. Une partie des élèves seraient sélectionnés par des entreprises qui les forment en fonction de leurs besoins, avant l'obtention du diplôme, dans une logique de prérecrutement. Les autres élèves resteraient au lycée, 30 heures par semaine, pour



Cette organisation de la Terminale dégraderait fortement la formation des jeunes.

préparer leur poursuite d'études. Cette organisation de la Terminale dégraderait fortement la formation des jeunes et l'organisation des épreuves d'examen. En outre, de nouvelles suppressions de postes sont prévues alors qu'il y aura 3 000 élèves de plus à la rentrée 2024. La restructuration progressive des cartes des forma-

tions fait craindre de nombreuses fermetures de sections et le basculement de formations sous statut scolaire en apprentissage. La FSU continue d'exiger que le ministère renonce au démantèlement des lycées professionnels, en cohérence avec le projet global du gouvernement pour l'éducation, qui vise une éviction scolaire précoce des jeunes des milieux populaires. ◆ Sandrine Charrier

## AESH

# La responsabilité de l'État

**L**e Sénat a adopté le 23 janvier une loi revenant sur une décision du Conseil d'État de 2020 qui avait estimé qu'accompagner les élèves en situation de handicap en dehors du temps scolaire ne relevait pas de l'État, ni donc de l'Éducation nationale, mais des collectivités territoriales.

La charge financière que cela représente avait conduit certaines collectivités à suspendre ces heures d'accompagnement sur la pause méridienne, privant d'aide les élèves qui en avaient besoin. Elle avait aussi été source de tensions entre

élus, des communes refusant par exemple la création d'une classe ULIS dans leurs écoles en raison du reste à charge financier qu'elle entraînait. Quant aux AESH, cette décision a complexifié encore leur recrutement, celui-ci nécessitant alors des conventions tripartites (Éducation nationale, collectivité territoriale et AESH). La proposition de loi adoptée à l'unanimité par le Sénat répond notamment aux interpellations des associations et de la Défenseure des droits, et vise

la prise en charge par l'État des AESH sur le temps méridien. Elle devrait être adoptée aussi par les député·es, au nom de la solidarité nationale. Ces débats doivent être l'occasion d'évoquer la situation des AESH pour lesquelles la FSU continue de revendiquer un statut de fonctionnaire, une rémunération à la hauteur, la création d'un diplôme sanctionnant leur formation ainsi que la prise en compte de la pénibilité de leur travail. ◆

Valérie Soumaille

« Choc des savoirs »

# Collège en état de choc

**S**i les mobilisations et les pressions ne parviennent pas à faire reculer le pouvoir en place, la nouvelle réforme annoncée du collège, qui s'inscrit dans une politique globale régressive, aura des effets délétères pour les élèves, les familles, les personnels et l'ensemble du système éducatif.

Dès la rentrée 2024, les élèves de chaque classe de sixième et de cinquième seront, pour les cours de mathématiques et de français, séparés et répartis en trois regroupements de niveau. Ce dispositif sera étendu à la Quatrième et la Troisième à la rentrée 2025. Pour les élèves identifiés comme en difficulté, l'école se résumera à des connaissances de base pour permettre une employabilité précoce quitte à ne pas traiter certaines disciplines. Les autres auraient accès à l'ensemble des programmes permettant les poursuites de scolarité dans les trois voies du lycée. Ce n'est pourtant pas par cette ségrégation qu'on pourra faire progresser et vivre ensemble chaque génération.

## Le barrage du brevet

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est érigée en barrage, indispensable



Ce tri scolaire sera bien évidemment un tri social enfermant les élèves les plus fragilisés dans une trajectoire

pour l'entrée au lycée. Le ministère annonce donc que les élèves en échec au DNB seraient mis à l'écart dans des classes « prépa-Seconde ».

Ce tri scolaire sera bien évidemment un tri social enfermant les élèves les plus fragilisés dans une trajectoire leur interdisant l'accès à l'une des trois voies du lycée et accroîtra la pression scolaire sur les

élèves et les familles dès l'école primaire.

## Le sens de la mission

Pour les enseignant-es, il s'agit d'une attaque frontale de leurs conditions de travail déjà largement dégradées et du sens de leur mission. L'éclatement partiel et l'organisation des classes en regroupements vont contraindre à l'extrême les emplois du temps jusqu'à induire à la rentrée 2025 prise en charge de tous les niveaux par chaque professeur-e de mathématiques et de français. À cela s'ajoutent la refonte de tous les programmes et l'ajout du théâtre, le tout avec globalement moins de moyens humains. La multiplication des évaluations standardisées des élèves va dériver vers une évaluation des personnels, facilitant la généralisation de la rémunération au mérite annoncée dans une prochaine réforme de la Fonction publique. ♦

Hervé Moreau

## Appel pour l'école publique, laïque, et gratuite

De nombreuses organisations dont la FSU, l'Unsa, le SGEN, la CGT Educ'action, Sud, le CNAL, la FCPE, la LDH ou la Ligue de l'Enseignement ont décidé d'un appel commun pour la défense et la promotion de l'école publique, laïque et gratuite.

Plusieurs faits d'actualité illustrent la participation de l'école privée confessionnelle au renforcement des inégalités qui rongent la société française. Ainsi de la publications des Indices de position sociale qui confirment le séparatisme des classes possédantes, sur représentées dans le privé (55,4 % en 2021 contre 32,3 % dans le public pourtant financé par l'ensemble des contribuables), ou de la révolte des quartiers populaires dont la ghettoisation est aussi alimentée par la concurrence libre et faussée qu'exerce le privé au détriment du public, et enfin les propos dénigrants, mensongers et inacceptables de la nouvelle ministre de l'Éducation. Pour les organisations signataires, « le financement collectif du séparatisme scolaire n'est pas acceptable, l'argent public doit aller à l'École publique. Cela permettra notamment une gratuité complète effective, particulièrement utile à la scolarisation des élèves des familles les plus défavorisées. [...] Il est urgent que la République soutienne pleinement son École, la seule École de toute la jeunesse vivant dans ce pays ».

## Davantage de 3 ans dans le privé

Le nombre d'enfants de 3 ans scolarisés dans le privé progresse de 1,1 % tandis que celui du public baisse de 2 % dans le même temps. Cette évolution des effectifs met en lumière une des conséquences de la loi Blanquer, le financement public accru dont bénéficie l'école privée depuis 2019 pouvant expliquer ce différentiel. En effet, l'instruction obligatoire dès 3 ans, mesure superfétatoire de cette loi – le taux de scolarisation à cet âge atteignait déjà 100 % en 1999 –, impose le versement du forfait communal à l'école privée dès la première année de maternelle et non plus à compter de l'élémentaire. Un différentiel estimé à 150 millions d'euros annuels dont l'école publique aurait bien besoin.

IR



# LA FSU A 30 ANS

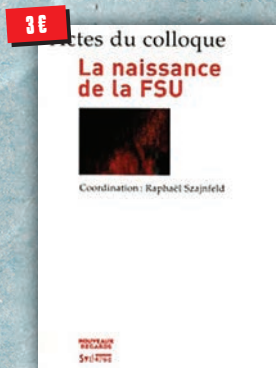
## Des publications à commander en ligne ou par courrier



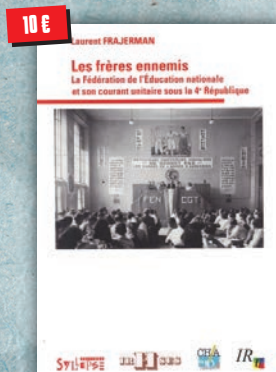
**Histoire de la FSU**  
Tome 1  
**Une percée flamboyante**  
Raphaël SZAJNFELD



**Histoire de la FSU**  
Tome 2  
**Dans la cour des grands**  
Alain DALANCON  
Josiane DRAGONI  
Jean-Michel DREVN



**La naissance de la FSU**  
Actes du colloque 2006  
Coordonné par  
Raphaël SZAJNFELD



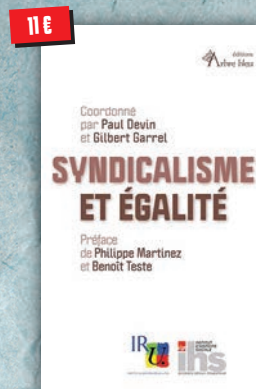
**Les frères ennemis**  
La Fédération de l'Éducation nationale  
et son courant unitaire sous la 4<sup>e</sup> République  
Laurent FRAJERMAN



**Le syndicalisme au défi du 21<sup>e</sup> siècle**  
Coordonné par Jean-Michel DREVN  
Préface de Paul DEVIN



**Le syndicalisme en-commun**  
Francis VERGNE,  
Louis-Marie BARNIER, Jean-Marie CANU,  
Christian LAVAL, Erwan LEHOX



**Syndicalisme et égalité**  
Coordonné par Paul DEVIN et  
Gilbert GARREL  
Préface de Philippe  
MARTINEZ et Benoît TESTE



**Syndicaliste : c'est quoi ce travail ?**  
MILiter à la FSU  
Gérard GROSSE, Elisabeth LAHAYE,  
Michelle OLIVIER,



# Une école bien bâtie



Dossier réalisé par :  
Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé, Hervé Moreau,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins, Alain Senée,  
Valérie Soumalle

Environnement, climat, sobriété énergétique, santé, sécurité, financement... le bâti scolaire est dans un moment historique au centre d'enjeux multiples pour de meilleures conditions de travail, d'enseignement et d'apprentissage.

**L**es bâtiments scolaires font de plus en plus fréquemment parler d'eux. Le 30 janvier, Santé publique France a publié une étude mettant en lumière la nécessité « d'amélioration de la qualité de l'air au sein des établissements scolaires, que ce soit en réduisant les sources d'exposition mais aussi par l'amélioration du renouvellement de l'air des salles de classes ». Toujours selon cette étude, « plusieurs dizaines de milliers de cas d'asthme chez les enfants de 6 à 11 ans seraient évitables chaque année en France via une réduction des expositions

au formaldéhyde et aux moisissures dans les salles de classe ». En juin dernier, les journalistes de l'émission *Vert de rage* ont révélé les résultats de leur enquête sur la présence d'amiante dans les écoles françaises, avant la diffusion de leur reportage qui ne devrait plus tarder. En 2020, la crise sanitaire, en préconisant la distanciation physique et la circulation de l'air a crûment exposé ce que les personnels et les usager-es supportent au quotidien sans plus se rendre compte de l'intolérable, ou simplement résigné-es. Les épisodes de canicules et de fortes chaleurs ont pris le

relais, mais le temps de la rénovation et des constructions n'est décidément pas le temps des personnes supportant ces insuffisances. Manque d'aération, locaux surchargés et mal insonorisés, inconfort thermique...

Il y a bien heureusement des bâtiments et locaux scolaires relativement neufs ou rénovés et bien conçus. Mais les situations inadmissibles et indignes sont trop fréquentes. Les personnels et les élèves des écoles de Marseille ou des DROM en font par exemple la difficile et emblématique expérience.

Lorsqu'elle est interpellée sur ces questions, l'Éducation nationale se défausse généralement sur les collectivités propriétaires et responsables des locaux. Pourtant, l'Éducation nationale porte une entière responsabilité en matière de santé et de sécurité pour les usager-es et en tant qu'employeur pour les personnels.

Les chantiers sont nombreux, des investissements massifs sont indispensables et ne doivent pas renvoyer aux seules capacités financières inégales des collectivités. Les enjeux sanitaires, de sécurité, environnementaux et éducatifs se croisent. Ils doivent être pris en charge simultanément. Le bâti scolaire entre-t-il dans une phase inédite de son histoire ? Chaque période de l'histoire de la scolarisation a laissé une trace immobilière, de l'utilisation de bâtiments aujourd'hui classés en monument historiques, aux bâtiments les plus récents en passant par les préfabriqués modulaires de type Pailleron. L'éducation, c'est aussi ce patrimoine qui doit être adapté pour la durée.

# Le défi environnemental



Les conséquences du réchauffement climatique se font déjà sentir de manière spectaculaire. En 2019, le ministère a été contraint de repousser de quelques jours les dates du brevet national des collèges pour faire face à un épisode de canicule.

## L'école et le système scolaire doivent faire face à un défi environnemental multiforme.

Les questions d'adaptation aux épisodes caniculaires reviennent désormais tous les ans. Car les conséquences du réchauffement climatique se font déjà sentir de manière spectaculaire. En 2019, le ministère a été contraint de repousser de quelques jours les dates du brevet national des collèges pour faire face à un épisode de canicule. Cette décision avait permis de protéger la santé des élèves et des personnels, mais prise à la dernière minute, elle avait considérablement désorganisé l'examen. En juin 2023 une dizaine de départements ont été placés en alerte rouge canicule et la rentrée de septembre a été encore marquée par de « fortes chaleurs » dont il a fallu limiter localement les effets en trouvant au pied levé des moyens pour abaisser la température des locaux (aérations dans la nuit ou tôt le matin, fermeture des stores et travail dans le noir la journée...), ou en demandant aux parents des enfants scolarisés dans le premier degré de les

garder chez eux.

Les canicules et fortes chaleurs vont se répéter et s'intensifier. Y faire face est difficile car une part importante des établissements est particulièrement inadaptée : baies vitrées, fenêtres difficiles ou impossibles à ouvrir, huisseries hors d'âge, exposition au sud, absence de pare soleil... L'architecture et les matériaux anciens n'ont pas été pensés pour réguler les températures intérieures. Les espaces extérieurs doivent aussi être revus et revégétalisés, car ils ont été largement bitumés durant les dernières décennies, parfois pour limiter les coûts d'entretien des espaces verts ; mais en créant des îlots de chaleur. Pour faire face à l'augmentation de la population scolaire, ces espaces extérieurs ont aussi parfois été remplacés par de nouveaux bâtiments accumulant la chaleur.

Bouilloire en été, les bâtiments deviennent des passoirs thermiques quand vient l'hiver. Cela affecte les conditions de travail, d'apprentissage et de vie, ainsi que les finances des collectivités qui sont confrontées à un renchérisse-

## Gérer le chaud et le froid

2023 a été, après 2022, la deuxième des années les plus chaudes jamais mesurées en France. En 2023, les mois d'août, de septembre et d'octobre ont été les plus chauds jamais enregistrés. Parallèlement, le renchérissement du prix de l'énergie rend plus difficile le chauffage des locaux en période hivernale. Le réchauffement moyen en France hexagonale est plus élevé qu'à l'échelle mondiale. Durant l'hiver 2022-2023, la crise de l'énergie a été telle que le gouvernement a envisagé des mesures de délestage aboutissant potentiellement à des coupures d'électricité. Le froid, dans les services, les classes et les équipements sportifs, n'est pas un problème nouveau mais les dysfonctionnements et les mesures d'économies des collectivités placent régulièrement personnels et élèves dans des conditions insupportables.

ment durable des prix de l'énergie. Selon un récent rapport du Sénat citant Intercommunalités de France, entre 2021 et 2022 « la facture énergétique des trois quarts des intercommunalités a au moins doublé, voire quadruplé ». Ce n'est qu'un exemple, la situation est comparable pour toutes les collectivités. L'enjeu n'est pas seulement financier, il s'agit aussi, pour lutter contre le réchauffement et atteindre les objectifs de neutralité carbone, de réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics, dans le cadre d'une réglementation désormais contraignante.

Mais protéger les personnes qui travaillent et utilisent les locaux scolaires, c'est aussi prendre en compte les pollutions générées par l'activité humaine ou par les sols. Il faut bien évidemment lutter contre toutes les pollutions, mais de nombreux établissements et écoles sont à proximité de zones polluées ou d'activité dangereuses et polluantes. A côté des collectivités propriétaires et responsables du bâti, l'État doit jouer son rôle et protéger la santé des personnels comme des usager-es. ♦

# Face aux risques

**C**haque jour, plus de 13 millions de personnes fréquentent une école, un collège ou un lycée dans 63 000 lieux dédiés à l'enseignement. Tous ces bâtiments scolaires, doivent être sûrs pour les usager-es et les personnels, sans pour autant les transformer en bunker. La responsabilité est double : éducation nationale et collectivités territoriales propriétaires des structures.

Quel que soit le niveau d'enseignement, le bâti scolaire appartient à une collectivité territoriale pour laquelle la sécurité liée aux locaux constitue un enjeu majeur : risques liés à l'activité professionnelle, sécurité sanitaire, sécurité incendie, risques et menaces majeurs.

Au quotidien, ces responsabilités sont prises en charge par délégation avec des prérogatives et des moyens différents entre directeurs et directrices d'écoles d'une part et chef-fes d'établissements d'autre part.

La première étape de sécurisation des usager-es consiste à inventorier et évaluer tous les types de risques auxquels l'école ou l'établissement

peut être exposé dans son enceinte ou son environnement. Il convient ensuite de tenter de supprimer ces risques en éliminant soit le danger (pollution de l'air, amiante...) soit la possible exposition à ce danger (isollements coupe-feu, accès anti-intrusion...). S'il est impossible de supprimer le risque, il doit être évalué. Pour les menaces majeures, un Plan particulier de mise en sûreté risques majeurs doit être mis en place depuis 2022 (PPMS). Des exercices de sécurité grandeur nature sont opérés pour les personnels et les élèves afin d'apprendre la conduite à tenir en conditions réelles en cas d'incendie ou de catastrophe naturelle ou technologique.

Dans le contexte sécuritaire, s'ajoute à cela, la sûreté, définissant l'ensemble des moyens dédiés à la prévention des actes de malveillance. La mise en sûreté des bâtiments (sas, tourniquets, portiques, caméras...) elle, relève essentiellement de la responsabilité des collectivités locales, en charge du bâti scolaire. ♦

La première étape de sécurisation des usagers consiste à inventorier et évaluer tous les types de risques auxquels l'école ou l'établissement peut être exposé dans son enceinte ou son environnement.



## Température et adaptation

Périodes de froid, fortes chaleurs et canicules montrent l'inadaptation d'un très grand nombre de bâtiments scolaires aux températures extérieures « hors norme ».

Personnels et usager-es sont ainsi très souvent confrontés à un inconfort lié aux températures. Selon une enquête du Cnesco de 2017, 92 % des chef-fes d'établissements du second degré ont été interpellés par leurs personnels ou leurs élèves sur des problèmes d'isolation thermique.

La réglementation ne fixe pas de températures minimales ou maximales dans les lieux de travail, les seules normes sanitaires sont indicatives. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) considère un environnement de travail comme trop froid à partir d'une température de l'air inférieure à 18° C et qu'au-delà de 30° C pour une activité de bureau et de 28° C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé et diminue l'attention et les capacités cognitives. Un bilan de l'empreinte écologique de chaque établissement scolaire, suivi d'un plan d'investissement de 1 à 2 millions par structure permettrait de mieux réguler la température l'été et de faire des économies d'énergies l'hiver. Couche d'isolation avant la peinture, brise-soleil extérieurs sur les fenêtres, bâtiments à énergie positive, triple vitrage, panneaux solaires, stores et ventilation par double flux (VMC), végétalisation et débitumisation des espaces extérieurs (sans empêcher toute séance d'EPS), pourraient à cet effet, efficacement être mis en œuvre.

# Des fondations républicaines



La décentralisation lancée dans les années 1980 a pris souvent localement le relai du manque d'ambition nationale.

L'histoire des constructions scolaires est étroitement liée à celle, très politique, des luttes républicaines et sociales, héritées des idéaux de la Révolution de 1789, pour créer les conditions matérielles de l'accès du plus grand nombre aux savoirs donc à l'émancipation, dans un contexte par ailleurs de compétition revendiquées avec l'école cléricale liée aux forces contre révolutionnaires. Si le libéral François Guizot avait lancé l'objectif de multiplier les écoles primaires, l'imaginaire républicain ne lie-t-il pas l'enracinement de la République à l'érection, dans chaque commune de France, d'un bâtiment scolaire pour accueillir, de part et d'autre de la devise nationale, filles et garçons, à l'heure des lois Ferry qui imposèrent l'école publique gratuite, obligatoire puis laïque ? Il s'agissait, aussi, de rivaliser fièrement avec le lieu de culte voisin, église, temple parfois, synagogue plus rarement. Il faut attendre les années 1960 et 1970, avec les effets du *baby boom* puis les décisions volontaristes des gouvernements gaullistes puis giscardiens

d'élévation massive des niveaux de qualification du pays, dans une économie modernisée, pour voir la France se couvrir d'un dense manteau d'écoles, de collèges, de lycées classiques, technologiques et professionnels, d'IUT ou d'universités. Avec, au plus fort du mouvement, avant la stagnation des ambitions démocratiques dans les dernières décennies, la construction d'un collège par semaine en moyenne ! D'où d'ailleurs un bâti précipité, avec son cortège de problèmes sanitaires, comme l'amiante, ou écologiques, avec les « passoires thermiques », voire de sécurité avec la tragédie du collège Pailleron. La décentralisation lancée dans les années 1980 a pris souvent localement le relai du manque d'ambition nationale. Incontestablement, mais avec de fortes inégalités locales en fonction notamment des couleurs politiques, le transfert et la gestion des bâtiments aux collectivités s'est traduite par une augmentation des investissements, sous forme de rénovations ou de

## En chiffres

- 43 996 écoles
- 5 564 100 écolières et écoliers
- 5 405 collèges
- 2 685 000 collégiennes et collégiens
- 2 405 lycées
- 1 780 700 lycéennes et lycéens

nouvelles constructions. Les motivations pouvant aller de l'effort pour augmenter l'offre de formation et retenir la population, notamment dans les anciens bassins industriels, mais aussi les logiques électoralistes chères aux notables de tous bords. Cette proximité peut devenir un risque lorsque les évolutions démographiques globales – en gros une situation de vases communicants des milieux ruraux vers les métropoles, des régions enclavées vers les littoraux – vident certains établissements pour en saturer d'autres, le privé bien entendu étant épargné du fait de sa totale liberté de recrutement. La fermeture d'une école, voire d'un collège ou d'un lycée peut s'avérer localement aussi traumatisant et dévastateur que celle d'une entreprise.

Enfin, les pouvoirs locaux ou nationaux aujourd'hui doivent naturellement prendre en compte les enjeux nationaux ou les aspirations légitimes des équipes comme des élèves ou étudiant-es à disposer de conditions d'études les plus favorables possibles au travail d'apprentissage, ainsi que d'équipements sportifs sécurisés et spacieux. Autant d'objets, par ailleurs, de luttes locales, associant équipes éducatives et usager-es. ◆

# Les apprentissages impactés

**S**i en France aucune étude n'a été menée pour déterminer s'il existait un lien entre bâti scolaire et apprentissages, d'autres permettent d'affirmer qu'il en existe un entre les espaces de vie scolaire et le bien-être et le mieux vivre ensemble.

Distanciation physique, obligation du lavage des mains, ventilation des locaux, apprentissages en demi-jauge, la crise de la Covid-19 et le protocole sanitaire ont placé le bâti scolaire au cœur des réflexions sur l'école. Car la fonction de l'école ne se résume pas aux apprentissages purement scolaires. Les apprentissages informels sont également visés : le corps, les sens, le vivre ensemble. Par exemple selon la façon dont une cour est aménagée et organisée, elle contribuera à favoriser ou pas la mixité et l'égalité filles/garçons.

L'école de Jules Ferry a été conçue au niveau architecture pour un enseignement se référant à une pédagogie simultanée avec des tables face à une estrade. Les pédagogies ont depuis évolué. La mise en œuvre de l'école inclusive, l'arrivée du numérique, les dédoublements et la nécessité de travailler en équipe exigent une réflexion collective sur l'organisation spatiale. Ce qui est essentiel, c'est la façon dont l'équipe pédagogique s'empare de la question et ce qu'elle en fait. L'école peut être un lieu de vie sécurisant, où chacun-e, enfants, parents, enseignant-es et personnels, est considéré-e et respecté-e. Trois facteurs de l'aménagement des espaces influencent le bien-être des élèves : ceux liés au confort (lumière, bruit, température...), ceux permettant de satisfaire leurs besoins cognitifs (pièces adaptables à la pédagogie...) et ceux esthétiques (couleurs, l'agencement...). En France, en 2017, une étude a été réalisée auprès de 295 écolier-es et collégien-nés suivi-es pendant trois années (Bacro, Guimard, Ferrière, Florin & Gaudonville). Elle montre que plus les élèves se sentent bien à l'école, plus ils et elles se sentent compé-

tent-es et ceci a une incidence positive sur leurs performances scolaires.

Le bien-être dépend de sept facteurs qui définissent le climat scolaire d'un établissement (Debarbieux). L'environnement (bâti, salles, mobilier...) en est un. Les autres facteurs sont la cohérence et la constance des équipes, la justice, la prévention et la gestion des violences et du harcèlement, la pédagogie et les coopérations, la coéducation et les relations avec les partenaires de l'école. Tous les domaines d'action sont interdépendants, la démarche d'amélioration du climat scolaire étant systémique et globale. ◆

Ce qui est essentiel, c'est la façon dont l'équipe pédagogique s'empare de la question et ce qu'elle en fait.



# Besoins d'investissements massifs



Le Fond vert n'a ainsi financé qu'environ 2 000 projets, pour des travaux allant du changement de quelques fenêtres à une rénovation complète du bâti.

**Q**uarante milliards d'euros, c'est l'estimation, par le rapport Demareq qui fait autorité, du montant des investissements nécessaires à réaliser d'ici dix ans pour rénover l'ensemble du bâti scolaire.

Cette somme conséquente se limite à la seule contrainte thermique dans la perspective de respecter le « décret tertiaire » qui contraint les bâtiments utilisés pour des activités tertiaires, englobant l'éducation, de plus de 1 000 mètres carrés à diminuer leur consommation d'énergie finale de 40 % d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2010 pour l'ensemble des 52 455 écoles et établissements d'enseignement public. Le montant global sera forcément plus important en prenant en compte l'ensemble des paramètres de rénovation d'un parc scolaire très vieillissant. Ainsi plus de deux tiers, 68 % précisément, des écoles, collèges et lycées ont été construits depuis plus de 50 ans

pour seulement à peine 4 % depuis moins de 20 ans.

Les solutions de financement avancées par le gouvernement restent très en deçà de ces besoins estimés. Le Fond vert n'a ainsi financé qu'environ 2 000 projets, pour des travaux allant du changement de quelques fenêtres à une rénovation complète du bâti, le programme EduRénov se fixe comme objectif

la rénovation de seulement 10 000 écoles, donc moins d'un quart d'entre elles. C'est un dispositif de prêts uniquement, 2 milliards d'euros au total, remboursables par le biais des économies de dépenses énergétiques réalisées suite aux travaux. La somme globale envisagée comme les modalités ne permettront pas à toutes les communes d'en bénéficier.

Si en 2022, l'ensemble des collectivités territoriales ont investi 8,4 milliards dans les écoles et établissements, ces sommes sont déjà fléchées au matériel, aux travaux de construction, de rénovation et d'entretien et ne laissent que peu de disponibilités pour une rénovation globale de l'ensemble du bâti. Les collectivités ne peuvent accroître ce financement que via la fiscalité locale, inéquitable et très contrainte avec peu de marges de manœuvre, l'emprunt, d'inégal accès selon les collectivités, et les subventions de l'État. C'est bel et bien ce dernier levier qu'il s'agit d'actionner pour répondre de façon égalitaire au défi d'une rénovation de l'ensemble des écoles et établissements scolaires. Une rénovation du bâti veillant à prendre en compte tous les besoins, l'indispensable rénovation thermique mais également l'amélioration fonctionnelle des salles de classe, cantines, cours de récréation, espaces de circulation... Pour cela, un ambitieux plan pluriannuel d'investissement est plus que jamais nécessaire et urgent. 💧

## Qui finance quoi ?

Si l'État est le principal financeur direct de l'éducation en rémunérant les enseignant-es et en versant les bourses d'études aux élèves, les collectivités territoriales sont le second financeur et y contribuent à hauteur de 37 % dans le primaire et 20 % dans le secondaire. Ce sont elles qui sont chargées de la rémunération d'une partie des personnels non enseignants comme des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires. Aux communes la responsabilité des écoles (3,6 milliards de dépenses d'investissement scolaire, essentiellement dans la construction et la rénovation), aux départements celle des collèges (2,5 milliards) et aux régions celle des lycées (2,3 milliards).

# Julien Cahon : « Concevoir des établissements scolaires destinés à plusieurs générations. »

Julien Cahon est professeur en sciences de l'éducation à l'Université de Picardie Jules Verne (CAREF).

## Quelles ont été les principales étapes de construction du parc scolaire français ?

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les écoles, collèges et lycées sont souvent installés dans des bâtiments existants : maisons d'habitation, hôpitaux, cloîtres... Peu de constructions neuves sont lancées. La situation se débloque dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> et surtout pendant la Troisième République, avec le modèle des écoles Ferry. Ce nouvel élan se poursuit dans les années 1950, au cours de la période de massification de l'enseignement du second degré. Pour les pouvoirs publics – la programmation des travaux étant à cette époque prise en charge par l'Éducation nationale – il s'agit de répondre à un enjeu démographique. Avec l'industrialisation, le ministère revendique même la construction « d'un collège par jour ». Il en découle un modèle d'établissement « caserne », avec des barres de deux à quatre étages et des dimensions contraintes. Dans les années 1980, les élus locaux expriment, à travers leurs associations représentatives, des positions plutôt hostiles au processus de décentralisation des collèges et des lycées, dont ils pressentaient la lourde charge pour les exécutifs locaux, en raison de l'insuffisance programmée du financement national.

## Quelles sont les conséquences actuelles pour les élèves et les personnels ? Quelles erreurs faudrait-il éviter de reproduire ?

Il faut prendre des précautions sur nos jugements, la période d'industrialisation des bâtiments correspondait par exemple à l'enjeu du moment. Néanmoins, les bâtiments type « Pailleron » posent aujourd'hui de nombreux problèmes d'isolation thermique, de vétusté, ou de risques

risques liés à la dégradation de matériaux amiantés. Mais concevoir des établissements scolaires destinés à plusieurs générations nécessite d'être relativement visionnaire...

## Dans quelle mesure les lieux scolaires peuvent-ils être prescripteurs de pratiques pédagogiques ?

Dans les années 1960, la construction des bâtiments scolaires est également envisagée dans une perspective pédagogique. Les mouvements d'éducation nouvelle, engagés dans la mise en œuvre de méthodes actives, critiquent les limitations imposées par le bâti dans des classes « carcan » où l'on peut difficilement organiser l'espace. Au cours des années 1970, quelques rares expérimentations sont menées pour rechercher un bâti plus modulaire, notamment pour adapter les locaux à des effectifs plus réduits et aux choix pédagogiques des équipes. Aujourd'hui la mauvaise adaptation du bâti scolaire empêche souvent, parmi d'autres facteurs, la mise en œuvre d'une réelle différenciation pédagogique.

## Pouvez-vous nous donner un éclairage historique sur la manière dont les enjeux sanitaires ont pu être considérés comme centraux et davantage oubliés à d'autres périodes ?

Les enjeux sanitaires font partie des questions récurrentes depuis les préoccupations hygiénistes du milieu du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle, notamment en lien avec des maladies respiratoires comme la tuberculose. Le bâti scolaire fait l'objet de nombreux réflexions et recommandations en termes de disposition des fenêtres et d'équipement, mais aussi d'aération et de luminosité. Un mouvement

« La crise sanitaire a montré que les conditions de travail étaient dégradées en raison de bâtiment souvent vieillissants et mal ventilés. »



d'écoles de plein air, relativement marginal, s'adresse même aux élèves tuberculeux ou pré-tuberculeux. Mais à l'opposé de ce discours, les écoles restent en réalité majoritairement mal équipées pour assurer l'assainissement de l'air. Plus récemment, la crise sanitaire a montré que les conditions de travail étaient dégradées en raison de bâtiment souvent vieillissants et mal ventilés.

## Quel regard portez-vous sur les « référentiels bâti scolaire » publiés de manière plutôt confidentielle par le ministère en 2021 ?

Les référentiels 2021 arrivent après plusieurs décennies de silence. Le ministère tente par cet intermédiaire de ressaisir la question de la construction des établissements, largement abandonnée aux collectivités territoriales depuis les années 1980. Cependant, il ne se donne qu'un rôle partiel de coordination, sans véritable impulsion, que ce soit en termes de prescription ou de financement. ♦

## Réchauffement climatique

# La fonte des glaciers

**S**’inscrivant dans la continuité des rapports 2019 sur l’aggravation des conséquences du dérèglement climatique sur l’océan et la cryosphère, des chercheurs et chercheuses du monde entier et des dirigeant·es se sont réunis en novembre 2023 à Paris lors du sommet international One-Planet-Polar Summit pour tirer l’alarme sur l’ampleur et la rapidité de la fonte des glaces, du dégel du pergélisol et sur ses conséquences inéluctables à long terme et envisager des mesures.

Un appel a été lancé pour définir de toute urgence des mesures prioritaires opportunes, ambitieuses et coordonnées.

La cryosphère est constituée des calottes glacières, des glaciers, de la couverture neigeuse saisonnière, de la glace de mer ; des sols gelés (appelés pergélisol ou permafrost en anglais), et de la glace des lacs et rivières. Elle joue un rôle fondamental pour un habitat

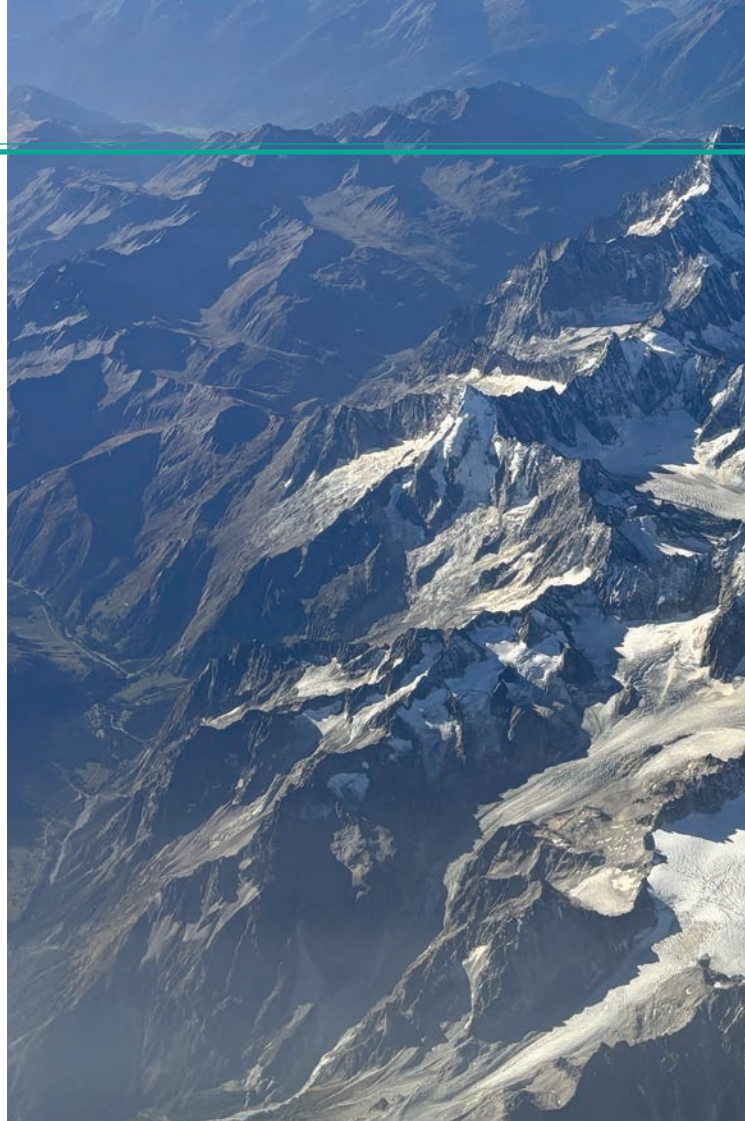
vivant, pour les ressources en eau, pour la régulation du climat en réfléchissant 95 % des rayons solaires.

L’année 2023 a été l’année la plus chaude jamais enregistrée. Les glaces fondent partout et plus vite que prévu. Les masses de glaces flottantes augmentent, la saison des fontes commence de plus en plus tôt, la fonte des glaciers entraîne une élévation du niveau des mers, l’eau des océans se réchauffe. Le phénomène s’accélère et se généralise à cause du réchauffement.

### +1,5° C ou +5° C ?

La COP 21 avait fixé la limite à 1,5° C d’augmentation pour stopper le dérèglement. Faute de mesures draconiennes les conséquences des activités humaines risquent de l’amener à dépasser les 5° C.

L’émission de gaz à effets de



serre produite par l’industrie (extraction du pétrole et du gaz) et les transports se concentre aux pôles et sur les glaciers les-

quels en fondant libèrent du méthane. Cette fonte diminue l’absorption des rayons du soleil et entraîne un réchauffement des océans (+2,5 % depuis 1970). La déforestation prive la planète des arbres, régulateurs des températures. Les incendies participent également à l’effet de serre. Enfin les conditions anticycloniques se dérèglent de plus en plus fréquemment. Les conséquences sont dramatiques. Le dégel des glaces du Groenland et de l’Antarctique et la dilatation thermique due à l’augmentation de la température de l’eau des mers ont entraîné depuis 1901 une élévation du niveau des mers de 20 cm. Dans son bilan paru en novembre 2023, l’ONG Initiative Internationale sur le climat évalue une augmentation de ce niveau de 3,4 mm chaque année. Les populations installées dans les villes côtières dans les deltas ou sur des îles, qui ré-

## L’Antarctique convoitée pour ses richesses



Alors que le Parlement du royaume de Norvège a autorisé mardi l’ouverture d’une partie de ses fonds marins à la prospection minière afin de récupérer charbon, gaz, pétrole et uranium, zinc, cuivre, cobalt ou terres rares, le traité sur l’Antarctique ratifié en 1959, réaffirmé dans le protocole de Madrid en 1991 qui interdit toute exploitation des ressources minérales du 6<sup>e</sup> continent, qui ne soit à but scientifique risque de voler en éclat si la Russie sort vainqueur de la guerre en Ukraine. Rosgeo, l’organisme russe chargé de l’exploitation des ressources minières affirmait, il y a deux ans avoir découvert un gisement gigantesque de 500 milliards de barils de pétrole et de gaz en Antarctique soit 15 fois la consommation annuelle mondiale de pétrole. L’Antarctique est la dernière région à ne pas avoir été exploitée.





Les glaces fondent partout et plus vite que prévu. Les masses de glaces flottantes augmentent, la saison des fontes commence de plus en plus tôt, la fonte des glaciers entraîne une élévation du niveau des mers, l'eau des océans se réchauffe.

présentent 10 % de la population mondiale seront à moyen termes impactées. D'ici 2050, 140 millions de personnes pourraient être contraintes de migrer. De plus, perturbés par des typhons et ouragans plus fréquents, les océans perdent progressivement leurs propriétés. Ils deviennent plus acides. L'oxygène se raréfie et la vie marine disparaît. Une modification des courants marins se produit également. Elle est due aux conséquences du mélange de l'eau salée avec l'eau douce de la fonte. Or les courants jouent un rôle essentiel dans le transport des nutriments et de la régulation du climat. Les courants océaniques subissent ce phénomène. Ils pourraient ne plus être en mesure de jouer leur rôle de régulateurs. Canicules dévastatrices, hivers extrêmes, catastrophes naturelles deviennent fréquentes et évitables comme en témoignent

les inondations récurrentes dans le Pas de Calais. Les côtes de la Nouvelle Aquitaine reculent de 2 m par an. Les ours polaires migrent, les manchots sont en voie d'extinction, la flore et la faune marines sont en péril. La fonte des glaciers qui alimentent les rivières diminue les réserves d'eau douce indispensables pour la consommation, l'alimentation ou la production d'énergie. Quant aux sols gelés dont la température se maintient en dessous de 0 degré pendant plus de deux ans (permafrost ou pergélisol) leur fonte permettrait une reprise de l'activité bactérienne. Ces bactéries en consommant les matières organiques mises

© PHOTOFEST/ALTA

## Gérhard Krinner

« Pour l'Antarctique et le Groenland, on peut parler d'irréversibilité. »



Climatologue, directeur de recherche CNRS à l'Institut des Géosciences de l'Environnement, est co-auteur des deux derniers rapports du GIEC

### La situation est-elle réversible ?

Il faut distinguer le type de glaces. Pour la neige et la glace de mer, il « suffit » que la température diminue. Pour les glaciers alpins le temps de réaction est typiquement d'une trentaine d'années. Ils fondent jusqu'à ce qu'ils retrouvent un équilibre avec le climat. La fonte des calottes de glace continentales de l'Antarctique et du Groenland – et le lent réchauffement de l'océan profond, qui provoque également une augmentation du niveau de la mer – sont quant à eux difficiles à arrêter. Là, on peut parler d'irréversibilité.

### Qu'est-ce qui pourrait arranger les choses ?

Il faut contenir le changement climatique, stabiliser les températures en arrêtant d'émettre les émissions de gaz à effet de serre. Si on parvient à zéro émissions nettes de CO<sub>2</sub>, le climat se stabilise très rapidement. Mais la concentration de CO<sub>2</sub> a augmenté de 50 % depuis le début de l'ère industrielle. Pour limiter le réchauffement global à 1,5° C – on est déjà à 1,2° C par rapport à 1850-1900 –, il faudrait arriver au « net zéro » vers 2050 et d'ici là réduire les émissions de 3 à 4 % par an.

### La communauté internationale s'entend-elle sur les faits et les mesures à prendre ?

On a prédit le réchauffement depuis plus de 50 ans. Les scientifiques sont absolument certains et unanimes sur l'essentiel. Tous les États, y compris les exportateurs de pétrole, reconnaissent les faits scientifiques décrits dans les rapports du GIEC. Cependant les COPs restent des moments politiques où chaque pays se positionne en fonction de ses intérêts, parfois immédiats. Certains veulent continuer à utiliser le charbon, le gaz et le pétrole pour le gain à court terme, alors que ça augmente rapidement le risque de vagues de chaleur ou de précipitations intenses plus fréquentes, et mène à l'élévation du niveau de la mer à long terme.

à jour libèreraient plusieurs centaines de gigatonnes de méthane et de CO<sub>2</sub> aggravant l'effet de serre.

### Alors quelles solutions ?

Les constats font l'objet d'un consensus au sein de la communauté internationale experte sur les questions de climat et cryosphère. Lors de ce sommet de Paris, les pays et organisations présents se sont accordés sur la nécessité de renforcer les moyens donnés à la recherche polaire et glacière et de travailler à une véritable coopération scientifique internationale. Ils ont proposé la création d'une coalition pour faire face à l'élé-

vation du niveau de la mer. L'Union européenne reste leader avec un objectif de réduction des émissions de 40 % d'ici 2030 avec des mesures concernant les transports, les énergies renouvelables et la lutte contre la déforestation, contre le plastique et l'incitation à des gestes individuels (isoler, 19° C, emballages, fruits et légumes de saison). La recherche a pointé les neuf points de bascule en Antarctique qui correspondent à des zones qui pourraient ne jamais retrouver leur état initial et entraîneraient des événements en cascade. Une réaction mondiale est nécessaire. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## La France deuxième lectrice de manga au monde

La France est le second consommateur mondial de manga, derrière le Japon. Sur les 100 livres les plus vendus en 2022, un quart était des mangas et le festival d'Angoulême offre au secteur une place de choix. Le phénomène est apparu avec la diffusion des dessins animés japonais diffusés dans les années 1980 sur TF1 et la Cinq. Suivirent les jeux vidéos, puis les mangas. Ces livres, la plupart du temps en noir et blanc, se lisent de droite à gauche sans décourager les plus jeunes lecteurs. Leur petit format, leur prix nettement plus abordable qu'un album BD, leur grande diversité d'expression ont conquis un large public. Les salons manga, à l'instar de la Japan Expo de Villepinte en juillet, rassemblent les fans de pop culture, impatients de découvrir les nouveautés, de partager leur passion pour la culture japonaise et de paraître dans le costume et les attributs de leur idole.

Même la plateforme Netflix s'est laissée séduire par le genre avec l'adaptation en septembre dernier de *One Piece*, manga culte au succès planétaire. La série de huit épisodes, réalisée en live-action, avec de vrais acteurs, aura pourtant coûté plus de 16 millions d'euros par épisode (dépassant le budget de *Game of Thrones*).

Après une année record en 2022, les ventes de mangas dans l'hexagone ont toutefois marqué un essoufflement. Les chiffres peuvent cependant faire rêver les éditeurs : 8 585 910 exemplaires écoulés de *Blue Lock*, 4 610 000 de *Chainsaw Man*, 4 414 158 de *Slam Dunk*, 3 905 000 de *Jujutsu Kaisen*, 3 655 000 de *One Piece*...



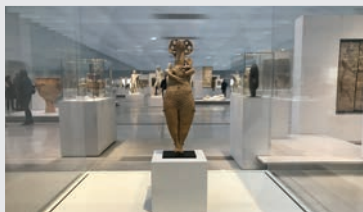
## Bruxelles : les 100 ans du Surréalisme

En 1924, André Breton publiait le Manifeste du Surréalisme qui définissait les idées d'un mouvement né de réflexions entre Louis Aragon, Philippe Soupault et lui. Les trois écrivains s'étaient rencontrés en 1917, année où Guillaume Apollinaire créa le terme. Pour célébrer ce centenaire, le Musée des beaux-arts de Bruxelles organise avec l'aide du Centre Pompidou, fermé pour travaux, une exposition intitulée *Imagine !* qui se tient du 21 février au 21 juillet.



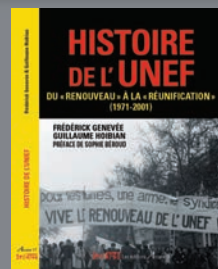
## Lens : le Louvre renouvelé

Le Louvre-Lens est une belle manifestation de la décentralisation des musées. Sa Galerie du Temps qui donne à parcourir dans une immense salle des chefs d'œuvre allant de la préhistoire à l'époque contemporaine a été vue par cinq millions de visiteurs en 2022, dix ans après son ouverture. Il devenait nécessaire de renouveler l'exposition composée d'œuvres du Musée du Louvre. Ce sera fait en fin d'année et la nouvelle directrice du musée, Annabelle Ténèze, a annoncé qu'on pourrait voir en 2025 dans la Galerie les Quatre Saisons du peintre de la Renaissance italienne Giuseppe Arcimboldo.



## Unef, une histoire méconnue

Après mai 1968, l'Union nationale des étudiants de France (Unef) vit une période mouvementée qui va aboutir à la scission de 1971. Deux historiens, Frédéric Genevée et Guillaume Hoibian se sont intéressés à l'une de ces deux organisations, l'Unef-Renouveau. Bien que dominante dans le milieu universitaire au moins jusqu'au milieu des années 1980, elle n'avait jamais fait l'objet d'une étude scientifique. Face à l'absence d'archives, les deux auteurs ont rassemblé les documents que les acteurs et les actrices avaient pu conserver et mené des dizaines d'entretiens. Ils commencent par un récit limpide de 1971 à 2001, date de la réunification des deux Unef, et développent la conception du syndicat sur tous les sujets qui font alors actualité. Ils traitent également des rapports de ces militants étudiants aux partis politiques, notamment le PCF, et des liens aux syndicats enseignants SNES et le SNESUP. F. Genevée et G. Hoibian, *Histoire de l'UNEF (1971-2001), du « Renouveau » à la « réunification »* (Éd. Arcane 17 et Syllepse) 23 euros, sortie le 1<sup>er</sup> mars 2024.



## Lens : le Louvre sous terre

En attendant le nouveau visage en surface de la Galerie du Temps, le Louvre-Lens plongera dans les profondeurs de son bassin minier le 8 mars avec « Mondes souterrains. 20 000 lieues sous la terre ». L'exposition, qui se tiendra jusqu'au 7 juillet, explorera autant les angoisses liées aux profondeurs de Jules Verne que le travail de la mine vu par Zola. De Rubens à Mucha, une visite surprenante de nos sous-sols.

## 2023, la littérature à la peine

La société d'études GfK a publié les chiffres attendus du marché littéraire en 2023. S'il a gagné en valeur 1 %, il est en recul en volume, l'augmentation du marché s'expliquant par l'augmentation moyenne des prix de vente de 5 %. Le nombre de livres vendus a en fait baissé de 4 %. Sans que

le lecteur ou la lectrice s'en rende forcément compte, un renversement s'est opéré dans les choix éditoriaux. La littérature étrangère a baissé de 10 % au profit de la littérature française. En une décennie, c'est même une chute de 25 % qu'il faut noter contre une augmentation de 20 % pour la littérature française. Le phénomène est d'autant plus surprenant qu'un roman étranger publié en France a déjà obtenu un succès dans son pays d'origine. Reste qu'un marché inconnu prend une grande importance, notamment avec les plateformes : le marché de la seconde main, du livre d'occasion, n'est pas encore totalement chiffré.

## Nîmes fait sa Triennale

La capitale gardoise lance sa Triennale d'art contemporain. Son Carré d'art, centre d'art bâti par Norman Foster qui vient tout juste de fêter ses trente ans, sera sollicité tout autant qu'une dizaine d'espaces de la ville pour explorer « Une nouvelle jeu-



nesse », un thème associé à l'idée d'héritage, de transmission. L'occasion de b i n ô m e s . Jeanne Vicerial et Pierre Sou-

lages, Caroline Mesquita et Laure Prouvost... Une boum assurée dans les arènes par le chorégraphe Olivier Dubois, une fugue de la compositrice et cheffe d'orchestre Uèle Lamore et bien d'autres surprises ponctueront cette manifestation qui se tient du 5 avril au 23 juin.

# Bourges, Capitale européenne de la culture 2028

Le jury des Capitales européennes de la Culture a tranché. Bourges, ville « à taille humaine », est l'élue pour 2028.

Tous les ans, à tour de rôle, les villes de deux pays de l'Union européenne peuvent concourir pour être désignées Capitale européenne de la culture. En 2028, ce sera au tour de la France dont la dernière Capitale fut Marseille en 2013. Avant la cité phocéenne, de grandes métropoles avaient eu cet honneur et les financements qui vont avec, comme Paris en 1989 ou Lille en 2004. C'est tout naturellement que des grandes villes de l'Hexagone, Nice, Montpellier, Rouen ou Clermont-Ferrand se sont portées candidates. Le jury a cependant choisi une ville moyenne du centre de la France, Bourges, 65 000 habitants.

Ce n'est pas vraiment une surprise. Depuis plusieurs années, le choix du jury va à des villes qui pourront s'appuyer sur le label européen pour endiguer un déclin programmé. En 2019, la cité de Matera dans la région de la Basilicate, en Italie, a montré combien une cité au passé riche, un peu abandonnée par l'État, pouvait à nouveau attirer. Bourges a environ la même dimension et un patrimoine historique important avec son Palais Jacques Cœur, sa cathédrale Saint-Étienne, ses 400 maisons à colombages, la première maison de la culture du pays inaugurée par André Malraux, une des sept écoles nationales des Beaux-Arts, la friche Antre-Peaux. Et bien sûr un festival des plus connus en France, le Printemps de Bourges.

## La sobriété, mot clé du projet

Mais elle a aussi une équipe municipale qui, sous l'impulsion du maire Yan Gallut, a fait le constat du déclin et choisi la culture comme moteur du « vivre ensemble » et levier économique et social. Pour remporter le titre, elle est allée chercher Pascal Keiser, président de la Manufacture d'Avignon, mais surtout commissaire général qui a mené à la victoire de la ville belge de Mons, capitale européenne en 2015.

Cet homme de culture a conseillé des axes tout à fait innovants. Comme la Matrice



La nouvelle maison de la Culture face à l'ancienne inaugurée par Malraux.

Bourges 2028, qui relie Bourges à 17 villes de France et d'Europe invitées à concevoir en partenariat, et qui a permis la création l'été dernier des trois concerts, *Trilogie 72*, communs au Festival d'Avignon et au Printemps de Bourges.

## Une ville à « taille humaine »

Comme encore la décision de ne pas construire d'édifices au profit de la rénovation du patrimoine existant. Comme enfin un programme de mobilité douce, avec arrivée de toute l'Europe à Paris par des trains de nuit qui proposeront des contenus sur les voyages ou des spectacles, et le « RER bas carbone », un réseau de bus à hydrogène pour véhiculer les visiteurs vers l'agglomération et vers les châteaux de la Loire. Cette économie de budget est surtout une économie écologique, la

sobriété étant un maître-mot du dossier de candidature berruyer.

Le programme prend sa source localement, en travaillant avec les habitantes et les habitants à partir de six assemblées citoyennes locales, les « ruches de quartier », visant à revitaliser des lieux. La ville espère ainsi rayonner le temps des manifestations et capitaliser pour les années à venir. Car l'objectif est bien d'enrayer le déclin, de casser la courbe démographique descendante, de faire mentir les prévisionnistes qui voient inexorable le repli des villes moyennes au profit des métropoles. Mouvement déjà démenti après la pandémie où nombre de foyers ont préféré des « villes à taille humaine » où l'on vit mieux, moins cher et moins stressé. Une vraie aubaine pour le maire qui ne cache pas sa joie : « Bourges va se transformer radicalement, de quoi réveiller la belle endormie ». ♦ Jacques Mucchielli

## La culture, levier de réinsertion sociale

Les émeutes de juin 2023 ont incité Bourges2028 à intégrer dans sa programmation artistique un programme développé par L'envol, une structure basée à Béthune. Il s'agit de cursus intensifs de 7 mois destinés aux jeunes en décrochage lourd qui sont pour la plupart en rejet de la société. Après trois auditions, une sélection permet de constituer une classe de 14 jeunes. 4 existent déjà, à Béthune, Roubaix, Trappes, Avignon. Accompagnés avec une technique d'ateliers artistiques, de chant, de musique, d'écriture, de danse, qui leur redonne une discipline de travail, ils se produisent en public à l'issue des 7 mois. Des cursus seront lancés à partir de 2025, et les jeunes qui en sortent pourront travailler deux mois dans les projets de Bourges 2028.

# Clap pour Séries Mania

**L**es séries ont pénétré tous les écrans des foyers français. Elles ont leur festival, Séries Mania à Lille, consacré aux séries télévisées. L'équivalent de Cannes pour le cinéma. Séries Mania s'ouvre à Lille le 15 mars pour une semaine trépidante. Gratuit et accessible directement en ligne, le festival réunit chaque année jusqu'à 85 500 spectateurs. Tout le milieu s'y retrouve, des séries internationales y sont projetées en avant-première sur grand écran et des rendez-vous avec des personnalités parmi les plus renommées de cet univers y sont organisés. Manifestation grand public, le festival est également un lieu de rencontres internationales avec Séries Mania Forum, où 3 800 professionnels et professionnelles sont accueillis pour 3 jours de pitches, networking et conférences. Le festival a également son école depuis 2021, Series Mania Institute, la première école dédiée exclusivement aux séries télévisées.

## Une volonté publique

Créé à Paris au Forum des images en 2010, le festival est

le résultat d'une volonté publique. Constatant la place grandissante des séries dans la production audiovisuelle, le ministère de la Culture a voulu donner à la France le premier et plus important festival de séries en Europe alors qu'existaient sur le territoire plusieurs festivals locaux qui subsistent toujours comme à Cannes ou Marseille. La question était d'autant plus d'actualité que les plateformes de streaming étaient en train de dépasser les traditionnelles chaînes télévisées, séduisant particulièrement les jeunes générations peu soucieuses des rendez-vous obligés sur le petit écran. Le ministère a alors lancé un appel d'offres pour transformer le festival de Paris en un festival international des séries télévisées, et c'est la ville de Lille qui l'a emporté. La première édition lilloise a eu lieu en 2018, Rodolphe Belmer, ancien directeur du Groupe Canal+ et membre du conseil d'administration de Netflix, en devenant président du Festival.



Séries Mania est aux séries télévisées ce que le Festival de Cannes est au cinéma. Bien que ce dernier ne craigne guère de concurrence, l'importance que les séries ne cessent de prendre aux yeux du public promettent à la manifestation lilloise un avenir radieux et grandissant.

## Les séries, parts de notre vie quotidienne

Le succès des séries a été permis par cette nouveauté technologique que sont les plateformes de streaming. L'accès illimité et permanent à un catalogue riche et varié offre à ceux qui n'ont pas envie, ou pas la possibilité, de suivre les feuilletons hebdomadaires ou quotidiens à la télévision, de s'adonner à cette addiction que sont aujourd'hui les séries. Car leur succès est dans le lien qu'elle crée avec notre quotidien, en donnant envie de suivre des aventures développées, avec des personnages qui évoluent au fil des ans et des intrigues différentes. Les épisodes, plus ou moins longs, permettent de s'arrêter pendant l'histoire et la reprendre plus tard. Les saisons se finissent généralement en cliffhanger (fin en forme de suspens), suscitant l'envie de regarder

## Série Mania, ses prix, son Off



Comme tout festival, Séries Mania présente plusieurs compétitions. La Compétition internationale accueille un jury international qui décerne le Grand Prix, le Prix spécial du Jury, le prix du Meilleur acteur, et le prix de la Meilleure actrice. La Compétition française décerne les prix de Meilleure série, Meilleur acteur et Meilleure actrice avec un Jury de la presse internationale. La Compétition formats courts et son jury de professionnels et professionnelles, et le Panorama international composé du jury d'étudiantes et étudiants décernent tous deux un prix de Meilleure série. Enfin, un jury de lycéennes et lycéens décerne le prix de Meilleure comédie lors des Nuits de comédies.

Le festival connaît également une édition Off qui s'étend du 3 février au 24 mars.

© SYLVAIN LEFÈRE



Du 15 au 22 mars, Lille accueille Séries Mania, premier festival européen des séries télévisées.

© SUZUN LIÉPÈRE

la suite le plus vite possible. Les chaînes de télévision se sont ainsi trouvées face à la progression fulgurante des plateformes. Netflix, première d'entre elles en France, est passée de 613 000 abonnés fin 2015, deux ans après son implantation dans l'Hexagone, à plus de dix millions aujourd'hui. Disney et Amazon ont suivi, reléguant les productions françaises au second rang. L'alliance du public et du privé, France Télévisions, TF1 et M6, pour la création d'une plateforme commune nommée Salto a été un échec, n'atteignant jamais l'objectif initial d'un million d'abonnés.

### Le regain des séries télévisées

D'où l'importance d'un festival qui redonne aux chaînes nationales leur place dans le

paysage audiovisuel reconstitué. Ces dernières ont d'une part suivi le mouvement, que ce soit avec des sites de replay comme arte.tv ou avec des plateformes bien à elles comme MyCanal. Et d'autre part en créant des séries quotidiennes, sur l'exemple de *Plus Belle La Vie* qui, lancée en 2004, attire un large public grâce à un système de production calqué sur l'industrie américaine.

C'est en effet en s'inspirant des séries américaines au succès mondial, telles *Friends* ou *Breaking Bad*, que les séries nationales ont pris leur envol. Ces productions industrielles juxtaposant des équipes très fournies de scénaristes, qui travaillent simultanément sur plusieurs intrigues narratives tournées dans la foulée de l'écriture avec des coachs chargés de veiller à la vraisemblance. Elles multiplient également les personnages

## En France, ça tourne

Faut-il le rappeler ? Le septième art est une industrie. Et des plus florissantes. Aux États-Unis, elle compte pour une part non négligeable dans la balance commerciale du pays. De fait, 60 % des films et séries disponibles dans l'hexagone sont produites outre-Atlantique. En 2022, avant la grève des scénaristes qui a tant perturbé la production hollywoodienne, 559 séries avaient été tournées chez nos voisins américains.

L'Inde, la Corée, la Turquie... Investissent massivement dans les productions, et la France, malgré un retard à l'allumage, multiplie les initiatives. La puissance publique n'est pas en reste. Les régions accordent une place importante aux tournages et le plan France 2030 d'investissements post-pandémie consacre 350 millions d'euros à l'image autour de trois volets : les studios de tournage, la formation professionnelle et les contenus créatifs.

En 2021, près de deux cent mille personnes travaillaient sur des tournages de fiction, un tiers de plus qu'en 2019. Et cette progression foudroyante ne semble pas se ralentir. Les plateaux de tournage, qui représentaient une surface 60 000 mètres carrés en 2019, vont passer à 158 000, avec des conditions environnementales revues.

Le nombre de jours de tournage a de ce fait explosé. Il a doublé à Paris en cinq ans, et explosé en Occitanie. La région, aux nombreux jours d'ensoleillement et aux paysages variés favorisant les tournages extérieurs, n'accueille pas moins de trois séries quotidiennes, *Un si grand soleil* (France 2 à Montpellier), *Demain nous appartient* (TF1 à Sète), et *Ici tout commence* (TF1 en Camargue à Saint-Laurent d'Algoze). Auxquelles il faut ajouter les séries à succès *Candice Renoir* (France 2 à Sète) et *Tandem* (France 3 à Montpellier). Cette dynamique régionale a créé sur place un vivier de professionnels et de professionnelles qui fait boule de neige. Et la région, qui a



cette compétence, a mis en place des filières de formations recherchées. La région Hauts-de-France, où se tourne la série à succès *HPI* de TF1 (notre photo), n'est pas en reste.

Cela est bon pour l'économie. Un rapport récent du ministère de la Culture révèle que pour 1 euro investi dans un tournage, il y a 7,6 euros de retombées économiques. Sans compter les retombées pour le tourisme : les trois quarts des visiteurs étrangers déclarent que c'est le visionnage d'une fiction qui leur a donné l'envie de visiter le pays.

auxquels on peut s'identifier, loin de l'ancienne primauté du héros reposant sur un seul acteur ou actrice.

Depuis quelques années, les quotidiennes telles que *Demain Nous Appartient* ou *Un Si Grand Soleil* attirent l'audience, ainsi que les séries policières comme *Capitaine Marleau* et *HPI*. *Le Bureau des Légendes*, diffusée sur Canal+, est l'un des plus grands succès français, remportant de nom-

breux prix comme le Prix du jury de la presse internationale de Meilleure série française au Festival Séries Mania 2015. La série, originellement diffusée sur la chaîne Canal+, est aujourd'hui disponible sur la plateforme MyCanal, permettant à tous les abonnés de la découvrir ou redécouvrir. C'est l'un des plus grands avantages que présentent les plateformes de streaming. ♦

Élisabeth Pan

# Hervé Di Rosa : « Pour comprendre les choses, il faut que je m'y colle »

Le Centre Pompidou consacre à Hervé Di Rosa l'exposition *Le passe-mondes*, du 28 février au 26 août, en articulant les trois facettes de son travail : la Figuration libre, la promotion des arts modestes et « l'ambulation géographique des images » comme le décrit son commissaire Michel Gauthier.

## Comment s'explique votre attrait pour les objets et productions de la culture populaire ?

J'ai lu beaucoup de bandes dessinées, ça a été ma formation avant les musées et les beaux-arts de Sète. Avant d'aller vivre à Paris, en 1978, je n'avais eu accès qu'aux images des magazines, *Spirou*, *Métal Hurlant*, puis *Art Press*. J'ai eu du mal à assumer le rapport au musée pendant longtemps. C'est peut-être pour ça que j'ai voulu créer le MIAM. Au Centre Pompidou, il y aura une grande vitrine où sera installée une petite partie de ma collection de figures et figurines. Ce sera la présence du MIAM dans l'exposition. Le public verra ainsi mes influences, ce qui facilite la lecture.

## Votre processus créatif est très singulier...

Pour comprendre les choses, il faut que je m'y colle. Pour comprendre l'art contemporain, j'en ai fait. À 22, 23 ans j'ai serré la main d'Andy Warhol, fait des soirées avec Keith Haring, rencontré Malcom Morley. J'ai appris l'art contemporain en rencontrant les acteurs principaux de cette époque. Mon projet Tour du monde, c'est pour essayer de comprendre comment on fabrique les objets et les images. Je suis allé au Vietnam pour apprendre la technique de la laque avec incrustation de nacre. Depuis dix ans que je vis à Lisbonne, j'essaie de percer le secret de la céramique. Aujourd'hui c'est la même démarche qui me pousse à refaire les trois panneaux de La bataille de San Romano de Paolo Uccello, ou d'autres artistes classiques. Je le fais pour apprendre la

structure du tableau. En les regardant je n'arrivais pas à comprendre.

## Pourquoi le MIAM est-il un lieu de résistance esthétique ?

Avec l'idée des arts modestes, il y avait l'idée d'être en porte à faux, d'être contraire à la grande prétention que je vivais dans l'art contemporain. Pas seulement une prétention d'argent, mais une grande prétention intellectuelle d'un savoir parfait sur la création la plus récente. J'en ai souffert dans mon travail personnel. Ce ne sont pas les néophytes qui viennent au vernissage de mes propres expositions, cela me pousse à expérimenter au MIAM.

## Comment concevez-vous votre rapport au public ?

Je vois toujours les expositions comme si mes parents pouvaient les voir. Ils ne comprendraient pas toujours, mais pourraient ressentir, percevoir. Le MIAM essaye d'ouvrir l'art contemporain à la compréhension du néophyte sans tomber dans l'amusement, la mode. Ce n'est pas du ludique que je veux créer, mais un effet par des accessoires, des accumulations, en mêlant les objets et les œuvres d'art, les images dont les artistes se sont servis, qui les ont influencés. Des dialogues donc, avec des explications, des cartels, et surtout sur des sujets usuels. Pour donner un autre point de vue que celui des expositions des centres d'art et des musées.

## Se mêlent au MIAM objets de la culture populaire et œuvres d'art...

C'est peut-être que les seuls artistes modestes sont les collectionneurs.



© Veronique Di Rosa

**Hervé Di Rosa est un des fondateurs de la figuration libre. Il a créé le Musée International des Arts Modestes (MIAM) à Sète et expose son travail au Centre Pompidou et bientôt au Mucem de Marseille.**

C'est d'ailleurs le sujet de l'exposition actuelle *Libres !* On y voit des œuvres de Warhol, Combas Pencreac'h, de moi aussi. Et deux grands peintres français des années 70, Félix Labisse et Lucien Coutaud, injustement oubliés et dont les productions sont en lien avec ce que fait aujourd'hui la nouvelle vague surréaliste aux États-Unis.

Le MIAM reste une expérience de laboratoire plutôt qu'un musée définitif. Il y a encore et toujours des sujets éludés, des artistes qu'on ne montre pas. Le MIAM est là pour en parler.

## Aujourd'hui qu'est-ce qui vous influence ?

Tous les jours un truc différent me passionne. Je travaille sur un projet au Mucem. J'ai choisi une vingtaine d'objets de la collection de l'ancien musée des arts et traditions populaires, grands buffets normands, luminaire 1800, joug de bœuf, et je vais les enchâsser dans mes peintures. C'est une proposition du nouveau président du Mucem. Quand j'ai visité les réserves, j'ai vu des objets incroyables de la vie quotidienne, des cuillères en bois à des personnages en plastique et des grosses têtes de carnaval en papier mâché. Tous répertoriés, étiquetés. J'ai choisi les objets les plus difficiles pour moi, un peu arides, que j'essaie de mettre en scène pour en faire une histoire. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

**casden**



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative  
de la Fonction publique

# COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

*Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles*

CASDEN, Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCF - Société anonyme à directoire et conseil de surveillanceau capital de 180 478 270 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2022 - Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



[casden.fr](https://casden.fr)



Retrouvez-nous chez

**BANQUE POPULAIRE**

FRANCE-ROUTAGE  
2 Avenue Gutenberg  
77600 Bussy St Georges

PARIS CPCE  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

# AIDER DONNEZ!

Chaque don, selon vos moyens, est important.  
Merci pour votre générosité qui permet  
aux 90 000 bénévoles du Secours populaire  
de faire vivre la solidarité.



[www.secourspopulaire.fr](http://www.secourspopulaire.fr)